



Driss Lachguar reçoit l'ambassadeur d'Allemagne à Rabat

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a reçu, vendredi matin au siège du parti à Rabat, l'ambassadeur d'Allemagne au Maroc, M.Robert Dölger.
 Cette rencontre, à laquelle ont pris part les membres du Bureau politique Manal Tekkal, Abdellah Sibari et Ahmed El Mehdi Mezouari, a été l'occasion d'évoquer les relations entre les deux pays et les moyens de les renforcer dans divers domaines.



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9949

Samedi/Dimanche 17-18 Juin 2023

Rabat ne manque sûrement pas d'alternatives à l'accord de pêche qui le lie à l'UE

Les intérêts d'un Maroc serein, d'un Maroc souverain priment sur tout le reste



Page 4

Rencontre entre la J-USFP et la jeunesse hondurienne d'El Partido libre



Page 5

Le masque est tombé
 Les absurdités algériennes ne bernent plus grand monde



Pages 2-3

Le Onze national attendu de pied ferme à Johannesburg



Page 21

Le dossier du Sahara marocain au menu des débats du Comité des 24 de l'ONU

Le masque est tombé Les absurdités algériennes ne bernent plus grand monde

Actualité



La supercherie, longtemps entretenue par la junte au pouvoir du voisin de l'Est est désormais démasquée et totalement démythifiée. C'est clairement ce qui ressort, encore un fois, du déroulé des travaux du Comité des 24 de l'Organisation des Nations unies qui, par ailleurs, n'aurait jamais à traiter du dossier du Sahara marocain sans les manœuvres perverses, frauduleuses fondées sur le mensonge et le chantage ourdies effrontément par l'Etat algérien pendant plus d'un demi-siècle condamnant les liens de solidarité, de fraternité rattachant les peuples des pays de cette grande région maghrébine, nord-africaine.

A cet égard, l'ambassadeur représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale, a souligné que la décolonisation des provinces sahariennes du Maroc a été définitivement scellée « depuis leur retour à la mère patrie en 1975. La question du Sahara marocain est examinée par le Conseil de sécurité sous le chapitre VI de la Charte des Nations unies en tant que différend régional entre le Maroc et l'Algérie », a-t-il rappelé en précisant que cette instance est seule habilitée à faire des recommandations et à proposer des solutions.

Un nombre considérable d'Etats membres dudit Comité, particulièrement des pays africains et arabes, ont réaffirmé leur appui à l'initiative marocaine d'autonomie. Ils ont, en outre, mis l'accent sur la nécessité de procéder au recensement de la population des camps de Tindouf, situés sur le territoire algérien, conformément au droit international humanitaire, au mandat du Haut Commissariat des

Nations unies pour les réfugiés (HCR), aux recommandations du Secrétaire général et aux résolutions du Conseil de sécurité.

D'autre part, la majorité écrasante des Etats membres de l'Institution onusienne a salué, tout comme notamment le Gabon et le Burkina Faso, l'ouverture de nouvelles représentations consulaires aux villes de Laâyoune et Dakhla, qui, ainsi que l'a noté la délégation togolaise, permettra de renforcer le développement socioéconomique de la région tout en favorisant une approche pacifique rationnelle du règlement de ce conflit régional artificiel.

Là-dessus, les débats du Comité des 24 ont quasiment tranché sur la position rationnelle et juste à prendre à l'égard du dossier du Sahara marocain. Le site officiel de l'ONU passe d'ailleurs en revue les déclarations des membres du Comité des 24 quasi-majoritairement favorables au plan d'autonomie proposé par le Royaume.

L'on peut retenir entre autres déclarations, celles des Etats membres du comité, relatées par le site onusien :

- Karen Jean Baimarro, représentante de la Sierra Léonne s'est dite encouragée encouragée par les efforts diplomatiques en cours sur

la question du Sahara, qui renforce la dynamique créée lors des deux tables rondes de Genève, regroupant le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, de même qu'elle a fait part de son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie car y voyant une solution de compromis à ce différend régional (...). Elle a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'améliorer la situation des droits humains dans les camps de Tindouf (sur le territoire algérien), appelant, à cet effet, à l'enregistrement de tous les réfugiés conformément au droit international et au mandat du HCR.

- Gbolié Désiré Wulfran Ipo, représentant de la Côte d'Ivoire a invité les quatre parties prenantes à faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis pour faciliter la reprise du processus des tables rondes conformément à la résolution 2654 du Conseil de sécurité. Il a considéré l'initiative marocaine d'autonomie comme la seule solution de compromis à la question du Sahara marocain. Il s'est dit, en outre, préoccupé par la situation dans les camps de Tindouf et a appelé au respect des recommandations du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH)...

- Kelder Dwight Darroux, représentant de la République domi-



*Omar Hilale
a souligné que la
décolonisation des
provinces sahariennes
du Maroc a été
définitivement scellée
"depuis leur retour
à la mère patrie en 1975"*



nicaine, a exprimé son plein appui à l'implication des Nations unies dans le processus politique visant à parvenir à une solution réaliste et mutuellement acceptable au référend régional sur le Sahara marocain. Il a fait part du soutien de son pays au plan d'autonomie proposé par le Maroc, y voyant le fondement d'une solution réaliste permettant d'assurer la stabilité et la paix dans la région, tout en appelant à la tenue d'une table ronde entre les quatre parties prenantes, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, avant d'exprimer son inquiétude des conditions dans les camps de Tindouf, particulièrement concernant les femmes et les enfants...

Walton Alfonso Webson, pour Antigua-et-Barbuda, tout en encourageant les parties concernées à prendre

part, en toute bonne foi, au processus des négociations, a appuyé l'initiative marocaine d'autonomie, qui est considérée par le Conseil de sécurité comme un processus crédible et sérieux.

Ce représentant n'a, d'ailleurs, pas manqué de saluer le développement social et économique du Sahara marocain grâce aux investissements et aux projets réalisés dans le cadre du nouveau modèle de développement lancé par Rabat en 2015, ayant largement contribué à l'autonomisation de la population et à l'amélioration des indices de développement humain de la région.

Carlton Ronnie Henry, de Sainte-Lucie, s'est félicité de la tenue des tables rondes réunissant le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario. Il a estimé que l'avènement d'un règlement politique réaliste et mutuellement acceptable par toutes les parties est seul à même d'apaiser les tensions et a exprimé son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie qu'il a jugée « crédible et sérieuse »...

Nerys Nakia Dockery, représentante de Saint-Kitts et Nevis, a affirmé son soutien au plan marocain d'autonomie pour la région du Sahara, considéré par le Conseil de sécurité comme une initiative crédible, sérieuse et réaliste. Elle s'est dite encouragée par les larges soutiens et reconnaissance que cette proposition a recueillis au sein de la communauté internationale depuis sa présentation par le Maroc en 2007. Elle a, par ailleurs, mis en avant les efforts continus déployés par le Maroc afin d'assurer le développement socioéconomique des provinces du Sahara, le félicitant pour la mise en œuvre des projets qui ont grandement contribué à l'autonomisation de ses populations, notamment les femmes et les enfants et à l'amélioration des indices de développement humain dans la région.



Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'améliorer la situation des droits humains dans les camps de Tindouf, appelant, à cet effet à l'enregistrement de tous les réfugiés conformément au droit international et au mandat du HCR

Là-dessus, nombreuses sont les interventions des Etats observateurs du Comité des 24, rapportées par le Site de l'ONU. Elles s'assemblent, se rassemblent et sont unanimes à exprimer un soutien franc, sans ambiguïté aucune, à l'initiative marocaine d'autonomie. Parmi les plus pertinentes se trouve la déclaration des pays du Conseil de Coopération du Golfe (GCC) dont a donné lecture le représentant du Sultanat d'Oman, au nom des Emirats arabes unis, du Bahreïn, du Koweït, du Qatar et de l'Arabie Saoudite au terme de laquelle ils ont réaffirmé leur soutien « constant à la marocanité du Sahara et à l'intégrité territoriale du Royaume ».

Le média onusien déroule ensuite les déclarations favorables des Etats observateurs, à savoir le Guatemala, la République dominicaine, le Bahreïn, la République burkinabè, le Sénégal, le Burundi, la

Guinée équatoriale, les Comores, le Gabon, le Togo, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Jordanie, le Koweït, le Qatar, le Liberia, la Gambie, la République centrafricaine, Djibouti, les Emirats Arabes Unis, le Cap-Vert...

On peut observer au vu des débats parfois houleux et des interventions souvent pertinentes des Etats membres du Comité onusien des 24 mais aussi celles tout aussi objectives et pragmatiques des Etats observateurs que les conclusions que l'on peut en tirer attestent, encore une fois, des avancées diplomatiques prodigieuses réalisées par le Maroc sous la conduite clairvoyante et sage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI fondée sur la légalité internationale, la légitimité historique, le dialogue pour la paix, préservation de la stabilité et la sécurité régionales, continentales et internationales...

Le recadrage, dans les règles de l'art et de la logique des faits, opéré par l'ambassadeur, représentant permanent aux Nations unies, Omar Hilale des propos outrageusement mystificateurs du nouveau représentant permanent algérien, Amar Bendjama, n'en est d'ailleurs qu'un échantillon grandement éloquent. Réagissant à l'insistance incohérente et inattendue de ce diplomate désenchanté sur « l'autodétermination », il a regretté que l'interprétation de ce principe par l'Algérie n'est nullement conforme aux résolutions 1541 et 2625 des Nations unies. Il lui a reproché, à cet effet, d'avoir sciemment omis de mentionner ces deux résolutions, alors qu'elles réglementent la mise en œuvre de ce principe, soulignant que ces dernières ne prévoient guère, comme le souhaiterait l'Algérie, la création en toutes pièces d'un Etat fantôme soumis à son autorité, qui lui aurait permis d'avoir un accès direct à l'océan Atlantique. Chimère !

Rachid Meftah



Un nombre considérable d'Etats membres du Comité des 24, particulièrement des pays africains et arabes de même que d'Etats observateurs ont réaffirmé leur appui à l'initiative marocaine d'autonomie

Rabat ne manque sûrement pas d'alternatives à l'accord de pêche qui le lie à l'Union Européenne

Les intérêts d'un Maroc serein, d'un Maroc souverain priment sur tout le reste



Les négociations entre le Maroc et l'Union européenne n'ont pas encore été entamées sur le renouvellement de l'accord de pêche qui expire à la fin du mois de juin.

«Le Maroc veut un partenariat stratégique global avec l'UE qui tienne compte de ses intérêts, notamment son intégrité territoriale», a affirmé Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center dans une déclaration à Libé.

«Je pense que le Maroc a une nouvelle approche. Le Royaume ne veut plus que cet accord soit un moyen instrumentalisé contre lui et ses intérêts par la justice européenne et certaines parties qui lui sont hostiles», a-t-il précisé. Et d'ajouter que Rabat propose à l'Union européenne d'aller plus loin dans son partenariat stratégique avec le Royaume, y compris sur le plan politique, notamment en ce qui concerne la position sur le Sahara marocain et le soutien au projet d'autonomie.

A rappeler que l'accord de pêche entre le Maroc et l'UE est entré en vigueur en 2019 et prendra fin le 17 juillet prochain. Le même mois, la Cour de justice européenne rendra un deuxième jugement concernant un arrêt de septembre 2021, qui annule juridiquement ledit accord. Ce qui a poussé le Maroc et la Commis-

sion européenne à déposer un recours contre cet arrêt.

Le chercheur marocain a mis en avant que ce qui conforte la position marocaine est la récente décision de la justice britannique. En effet, la Cour d'appel de Londres a infligé un camouflet à l'Algérie et à ses ouailles du Polisario en rejetant une requête des séparatistes contre l'Accord d'association Maroc-Royaume-Uni.

« Cette décision pourrait ouvrir sans problème la voie à la flotte britannique pour pêcher dans les eaux du Sahara marocain. Les Britanniques sont prêts à aller loin, d'autant plus que les prochaines élections espagnoles, en cas de victoire du parti Vox ou en cas de renforcement de sa présence au Parlement espagnol, auront un impact sur les relations de la Grande-Bretagne avec l'Espagne, notamment en ce qui concerne l'avenir de Gibraltar. Dans ce cas, les Britanniques jouent la carte marocaine, comme cela s'est produit dans les années soixante-dix du siècle dernier, lorsqu'un blocus a été imposé à Gibraltar », a souligné Moussaoui Ajlaoui.

Le Maroc entend également, d'après lui, renforcer sa coopération en matière de pêche avec des partenaires autres que l'UE tels le Japon, la Chine ou la Russie.

«Le Japon espère renforcer la

coopération dans ce secteur avec le Maroc et développer des projets de pisciculture. La Chine a renouvelé son accord de pêche avec le Maroc, tout en y incluant les eaux des provinces du Sud du Royaume. Il y a également des discussions avec les Russes pour renouveler l'accord de pêche », a mis en avant le chercheur marocain.

A rappeler que le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed Saddiki, s'est exprimé, en avril dernier lors du Forum de la MAP, sur l'avenir de l'accord de pêche Maroc-UE.

«Jusqu'ici, nous ne savons pas ce qui adviendra de cet accord», a souligné Mohamed Saddiki en réponse à une question de l'agence espagnole EFE.

«L'accord arrive à son terme cet été. De notre côté, toutes les réunions techniques se font de manière continue», a assuré le ministre, ajoutant que «le débat sera ouvert en temps voulu pour savoir ce qui en sera, mais nous sommes prêts à toute éventualité», laissant entendre que le Maroc a d'autres alternatives à cet accord qui arrive à son terme en juillet.

«Aujourd'hui, le monde est ouvert. Le secteur de la pêche maritime a ses propres capacités, que ce soit pour l'exportation ou la valorisation. Donc, on partira

sur de nouvelles qualifications. Il en va de même pour les négociations, on partira sur une nouvelle base», a fait savoir Mohamed Saddiki.

Et de nuancer encore une fois: «Mais jusqu'ici, nous n'avons aucun indicateur pour savoir comment ça va se passer».

Mourad Tabet

Clôture à Tokyo des travaux de la 37^{ème} session de la Consultation annuelle des pêches entre le Maroc et le Japon

Les travaux de la 37^{ème} Consultation annuelle, prévue par l'accord de pêche conclu entre le Maroc et le Japon en septembre 1985, ont pris fin, jeudi à Tokyo.

La clôture a été marquée par la signature du procès-verbal de cette session par la secrétaire générale du Département de la pêche maritime, relevant du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Zakia driouich et le Directeur du Bureau de coopération des pêches outre-mer au ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Japon, Yoshitsugu Shikada, fait savoir un communiqué du Département.

Au cours de cette session, les deux parties ont procédé à la fixation des dispositions techniques et financières, ainsi qu'au modalités de pêche pour les navires japonais opérant dans la pêche des palangriers thoniers dans les eaux marocaines, durant l'exercice 2023, ajoute la même source.

De même, les deux parties ont fait le point sur les projets de coopération en cours de réalisation au Maroc, notamment le projet de village de pêcheurs nouvelle génération à "Souiria Kdima", le projet de développement de l'aquaculture pour la croissance bleue au Maroc et l'affectation de l'expert japonais longue durée.

Evoquant l'importance du partenariat privé entre les opérateurs des deux pays, les deux parties ont convenu de promouvoir et d'encourager ce partenariat entre les acteurs économiques des deux pays dans le domaine des pêches maritimes et des activités connexes.

Par la même occasion, la partie marocaine a évoqué la nécessité de reprendre la coopération tripartite Maroc-Japon-pays africains dans le domaine halieutique qui profite à l'ensemble des partenaires, précise le communiqué.

Les deux parties se sont félicitées du niveau de leur coopération au sein des Organisations (ICCAT, CBI, OMC, CITES...) et ont convenu de renforcer cette coopération mutuelle pour l'exploitation durable des ressources halieutiques, conclut le communiqué.

Rencontre entre la J-USFP et la jeunesse hondurienne d'El Partido libre



La Jeunesse Itihadie, représentée par son Secrétaire général Fadi Oukili Asraoui, et la coordonnatrice des relations extérieures de la jeunesse, Hind Ksiouar, a tenu, mercredi 14 juin, une rencontre bilatérale avec la jeunesse hondurienne d'El Partido libre, représentée par le ministre de la Jeunesse et la Secrétaire de la jeunesse, Zulmit Rivera, et Mario Gonzalez, député parlementaire du même parti.

La rencontre a été marquée par une discussion approfondie sur les intérêts

communs des jeunes des deux côtés de l'Atlantique, ainsi que sur les différents domaines de coopération possibles entre les deux organisations, notamment l'éducation, l'environnement, la santé et la culture.

La rencontre a été l'occasion de renforcer les relations culturelles et de travailler ensemble pour trouver des solutions innovantes et durables aux défis posés.

Les deux délégations ont souligné l'importance des échanges culturels et des échanges d'expériences pour construire

un monde plus harmonieux. Ils ont également exprimé leur détermination à transformer les idées discutées en programmes d'action pour développer des projets communs visant à renforcer la participation civique des jeunes et à promouvoir le développement durable.

Cette rencontre ouvre la voie à une coopération plus étroite entre les deux organisations et jette les bases d'un partenariat bilatéral durable et fructueux visant à construire un monde de paix et de solidarité.

Réunion extraordinaire, ce lundi, du CSEFRS



Le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) tiendra, lundi, une réunion extraordinaire consacrée à l'examen et l'approbation d'avis sur des textes législatifs avant de les soumettre au chef du gouvernement.

Le CSEFRS précise dans un communiqué que la séance d'ouverture de cette réunion sera marquée par une allocution du président du conseil Habib El Malki.

Une séance à huis clos sera consacrée à l'examen et l'approbation de projets d'avis sur le projet de loi portant sur l'enseignement scolaire, du projet de décret relatif à l'orientation scolaire et professionnelle et au conseil uni-

versitaire, du projet de décret fixant les applications de l'ingénierie linguistique dans l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, du projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2.04.89 du 7 juin 2004, fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants et d'un projet d'arrêté portant cahier des normes pédagogiques nationales du cycle de la licence.

Selon la même source, les avis dans leur version finale seront soumis au chef du gouvernement, et ce conformément aux dispositions des articles 2 et 3 de la loi relative au Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Question de l'enregistrement des réfugiés

L'Algérie, de nouveau en dehors de la légalité internationale

Face à l'appui massif à la "Déclaration de Rabat sur la Santé des Réfugiés et des Migrants", adoptée mardi, seule la délégation algérienne, isolée, s'est lancée dans une série de manœuvres désespérées pour tenter, en vain, d'extraire la référence à l'enregistrement des réfugiés de la Déclaration, qui rappelle la responsabilité imprescriptible des États hôtes de procéder à un enregistrement et au recensement des réfugiés sur leur territoire, en tant que principe indispensable de protection.

Facilitée par le Royaume du Maroc, la "Déclaration de Rabat" a été négociée, en

amont de la 3^e Consultation Mondiale, pendant plusieurs semaines à Genève et avait été acceptée par l'ensemble des parties prenantes, y compris l'Algérie.

Le revirement de la délégation algérienne, qui était le seul pays à émettre des réserves sur le paragraphe lié à l'enregistrement des réfugiés, démontre, si besoin est, sa fébrilité quant à la question de l'enregistrement des populations des camps de Tindouf se trouvant sur son propre territoire.

La position de l'Algérie, confirmée de nouveau lors de la Réunion de Rabat, est en

violation des engagements internationaux de ce pays, et des appels récurrents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment la résolution 2654 (2022) sur la question du Sahara Marocain, qui demande, expressément, à l'Algérie de permettre au Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) d'enregistrer et de recenser les populations des camps de Tindouf.

Les hauts-responsables de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'Organisation Internationale pour les Migrations et du HCR, ainsi que l'ensemble des participants à cette Consultation mondiale, ont salué le rôle de leadership

du Royaume du Maroc dans la promotion et la protection des droits des réfugiés et des migrants.

Ils ont, également, remercié le Maroc d'avoir permis l'adoption d'un Cadre politique ambitieux qui vise à renforcer la volonté des États et leurs engagements internationaux en vue d'améliorer la santé des réfugiés et des migrants sur la base d'une approche solidaire et collaborative, impliquant les gouvernements, les Organisations internationales et régionales, le secteur privé, les milieux académiques et la société civile.

Lutte contre le trafic d'êtres humains

Les Etats-Unis soulignent "les efforts considérables" du Maroc

Dans son rapport annuel sur la traite d'êtres humains dans le monde, le département d'Etat américain a mis en avant "les efforts considérables" du Maroc pour combattre et prévenir ce phénomène.

"Le gouvernement a fait preuve d'efforts globalement croissants", lit-on dans l'édition 2023 du rapport présenté, jeudi à Washington, par le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken.

Le document met en avant l'adoption par le Maroc du Plan national de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains 2023-2030 ainsi que du mécanisme national de renvoi pour les victimes de traite des êtres humains. Il relève aussi les actions visant notamment "l'amélioration des efforts de collecte de données" et "la ventilation des cas de traite et de trafic".

Tout en soulignant que le Maroc a "intensifié ses efforts globaux pour protéger les victimes", la

diplomatie américaine relève que dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale, "les victimes étrangères de la traite pourraient bénéficier de divers services, y compris l'aide à la réintégration, l'éducation, la formation professionnelle, les services sociaux et l'aide juridique".

"Le gouvernement a intensifié ses efforts pour prévenir la traite d'êtres humains. Le comité national interministériel de lutte contre la traite, qui était administré par le ministère de la Justice et comprenait deux représentants de la société civile, coordonnait les efforts du gouvernement pour lutter contre la traite", rappelle la même source.

Le rapport du département d'Etat indique enfin que la stratégie nationale 2023-2030 et le plan de mise en œuvre inhérent 2023-2026 ont été élaborés "en coordination avec les organisations internationales" et ont été "pleinement approuvés" en mars 2023.



Clôture des travaux de la Conférence Parlementaire sur le Dialogue Interconfessionnel

Appel à l'action pour faire du dialogue interconfessionnel un objectif commun



Le Maroc, terre de brassage où ont toujours coexisté musulmans, juifs et chrétiens depuis des siècles, a encore une fois marqué l'histoire en abritant la Conférence Parlementaire sur le Dialogue Interconfessionnel, une initiative inédite qui réunit des parlementaires, des chefs religieux et des représentants de la société civile pour lancer un appel à l'action afin de faire du dialogue interconfessionnel un objectif commun.

Durant les trois jours de débats, d'échanges et de réflexions initiés sous le thème "dialogue interconfessionnel : collaborer pour notre avenir commun", les participants issus des quatre coins du monde et venant de différents backgrounds politiques, intellectuels et confessionnels ont ainsi souligné la nécessité de joindre l'acte à la parole pour faire face aux dérives susceptibles de saper les fondements d'une coexistence et d'un dialogue constructifs entre les religions.

Le ton a été donné depuis l'ouverture des travaux de cet événement inédit. Dans un message royal adressé aux participants à cette conférence, SM le Roi Mohammed VI a appelé au pragmatisme pour traduire en actes les recommandations formulées, en soulignant la nécessité de créer un mécanisme mixte, dont les travaux seront coordonnés par l'Union Interparlementaire (UIP).

"Ce mécanisme aura pour mission de faire du dialogue interconfessionnel entre les différentes composantes de la communauté internationale un noble objectif commun, qu'il conviendra de promouvoir au sein des instances internationales. Cet objectif servira également de critère de gouvernance démocratique dans la pratique parlementaire, et d'indicateur du respect du pluralisme et de la diversité culturelle", a expliqué le Souverain.

Une proposition hautement saulée par les différents participants à ce conclave inter-

national, notamment le Président de l'Union interparlementaire (UIP), Duarte Pacheco, qui a exprimé sa disposition à tout mettre en œuvre pour concrétiser la proposition clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI.

"La création de ce mécanisme au sein de l'UIP, qui comprend 46.000 députés issus de 108 pays du monde pour discuter ensemble des moyens à même de promouvoir une société plus tolérante, pourrait être un résultat très précieux de la conférence de Marrakech", a-t-il souligné.

Outre la création de ce mécanisme qui, selon M. Pacheco, prendra la forme d'un Comité permanent chargé des questions interreligieuses, la Conférence de Marrakech a eu le mérite de réunir, pour la première fois, des présidents de parlements, des parlementaires, des chefs religieux, des représentants de la société civile et des experts pour engager un dialogue constructif et partager des bonnes pratiques pour faire face aux questions clés

faisant obstacle à une coexistence durable, mais surtout pour élaborer une feuille de route pour les actions conjointes à venir.

Ainsi, cette conférence, organisée par l'UIP avec le Parlement du Maroc, en partenariat avec "Religions for Peace" et avec le soutien de l'Alliance des civilisations de l'ONU et de la Rabita Mohammadia des Ouléma, a marqué un tournant historique sur la voie de la promotion du dialogue interconfessionnel en engageant un dialogue pragmatique entre les différentes composantes de la société humaine pour agir à l'unisson autour d'objectifs nobles et contribuer à préserver l'humanité des tourments de la souffrance et de la division.

Les leaders religieux prêchent la bonne parole, les représentants de la société civile plaident pour une vision humaine, les experts élaborent des projets et les parlementaires légifèrent... Un cercle vertueux dont l'effet sera, sans nul conteste, l'adoption de politiques susceptibles d'endiguer la régression dangereuse de la conscience humaine.

Marrakech, la ville qui a abrité entre autres la 22ème session de la Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22) en 2016, la signature du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture de textes imprimés aux œuvres publiées en 2013 et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994, orne ainsi son palmarès par un nouvel exploit : la conférence qui lance le processus de législation pour faire prévaloir l'entente, la tolérance et la coexistence.

C'est l'engagement pris par les parlementaires venus en leur qualité de législateurs et de représentants de leurs peuples respectifs, ainsi que les leaders religieux, les experts de renom du monde entier qui se sont engagés à tout mettre en œuvre pour promouvoir le dialogue interconfessionnel et interculturel, un pas géant vers la construction de sociétés plus pacifiques et inclusives.

Par Omar Er-Rouch
(MAP)

Déclaration de Marrakech

Les participants à la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel ont plaidé, jeudi à Marrakech, en faveur de la coexistence fondée sur l'égalité et la dignité pour tous.

Ils ont souligné dans la "Déclaration de Marrakech", qui a sanctionné les travaux de cet événement de grande envergure, placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la nécessité de mettre sur pied des groupes ou des commissions parlementaires au niveau des parlements nationaux sur le dialogue interconfessionnel et interculturel pour la coexistence pacifique et l'inclusion sociale et de favoriser la coopération entre ces groupes ou com-

missions.

Ils ont, en outre, appelé à encourager les dirigeants des communautés religieuses et de convictions à promouvoir l'inclusion, les droits fondamentaux et l'égalité des sexes au sein de leurs communautés, conformément à la législation nationale et aux engagements internationaux.

Les participants ont également insisté sur l'importance de promouvoir une plus grande coopération entre les représentants des religions et des convictions et les autorités nationales dans la lutte contre les crimes, tels que la traite des êtres humains, la servitude domestique, la violence domestique et le travail forcé, et la protection des victimes de ces crimes.

Dans ce sens, ils ont appelé à associer des représentants de religions et de convictions, et des organisations confessionnelles aux côtés des représentants de la société civile en tenant compte de la diversité, aux efforts en cours visant à assurer la mise en œuvre de lois nationales, d'engagements internationaux ainsi que la promotion de la cohésion sociale.

Fermement convaincus de la nécessité d'établir un contrat social qui renforce la dignité commune ainsi que la fraternité et l'égalité entre toutes les personnes et de bâtir des sociétés résilientes dans lesquelles chacun doit pouvoir trouver sa place, ils ont appelé à encourager la culture du dialogue dans les parle-

ments en tant qu'outil essentiel de paix et d'inclusion.

Par ailleurs, ils ont insisté sur l'importance de nouer un dialogue avec les chefs religieux ou de convictions et les communautés pour contribuer à renforcer la solidarité et à relever efficacement les grands défis de notre époque, tels que la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques, les conflits et les guerres, ainsi que l'addiction très répandue, la surconsommation et les technologies numériques, y compris les utilisations négatives de l'intelligence artificielle.

Initié par l'UIP avec le Parlement du Maroc, en partenariat avec "Religions for Peace" et avec le soutien de l'Alliance des civilisations de l'ONU et de la

Rabita Mohammadia des Ouléma, ce conclave a connu la participation de parlementaires, de chefs religieux, de représentants de la société civile qui ont engagé un dialogue constructif et échangé sur les meilleures pratiques pour résoudre les principaux problèmes entravant la coexistence durable.

Cette conférence internationale, organisée sous le thème "dialogue interconfessionnel : collaborer pour notre avenir commun", reflète les rôles importants et multiples joués par l'institution législative nationale, qui s'inspire de l'histoire millénaire du Royaume, riche en épisodes phares et exemples forts de tolérance religieuse et de coexistence.

CONSTITUTION
Suivant un acte sus-établi à Casablanca le : 28/02/2023, il a été établi les statuts d'une société :
DENOMINATION: «SYSTEME AND DATA DRIVEN»
OBJET
PROGRAMMEUR, ANALYSTE, CONCEPTION EN INFORMATIQUE
VENTE DE LOGICIEL, PROGRAMMES INFORMATIQUE
CONSEIL DE GESTION INFORMATIQUE
TRAVAIL MONTIQUE
SIEGE SOCIAL: Bd Massira Rue 06 Octobre N° 6 Evg 3 Aptt

3 Casablanca.
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune, libérées et attribuées en totalité de la manière suivante :
• Mr DRISS BENSOUIDA CIN N° 91 273295 1 0 0 0 PARTS DURÉE : 99 ans.
ANNÉE SOCIALE : du 01 Janvier au 31 décembre.
GERANCE : La société est gérée par MR DRISS BENSOUIDA.
SIGNATURE : la société est engagée par la signature unique de : Mr DRISS BEN-

SOUIDA Le dépôt légal a été effectué au Centre Régional d'investissement de Casablanca le 28/02/2023 sous le numéro (RC N° 579943).

N°4453 /PA
Société - CONFELINE - SARLAU
Aux Terme d'un acte sous seing privé en date du 10/04/2023 Casablanca il a été établi les Statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
-Dénomination Sociale: «CONFELINE»

- Forme Juridique : SARLAU
- Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS.
- Siège Sociale : RUE 14 AMAL 2 IMM N°2 ETAGE 3 N°8 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
- Durée : 99 ans
- Objet Sociale : Confection.
- Gérance : Mr EL HOUSSINE EL IDRissi, gérant pour une durée illimitée.
- Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le n°872789 en date du 02/06/2023. RC N° 585599.
N°4454 /PA

- CABINET D'ARCHITECTURE RABBAJ - SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: 61 - AVENUE LALLA EL YA-COUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2EME ETAGE -CASABLANCA
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/04/2023 de la société «CABINET D'ARCHITECTURE RABBAJ»-SARL, il a été décidé ce qui suit :
-Transfert du siège social de la société - CABINET D'ARCHITECTURE RABBAJ - SARL du 61 - AVENUE LALLA EL YA-COUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2EME ETAGE -CASABLANCA à la nouvelle adresse: RESIDENCE CENTRAL PARK IMMELBULE D, BUREAU N°467EME ETAGE PARC -MOHAMMEDIA.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca le 09/05/2023 sous N° : 869745, RC N° : 464073.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de l'insolvent de Mohammedia le 10/05/2023 sous N° : 945, RC N° : 33045.
N°4450 /PA

TECTURE RABBAJ - SARL du 61 - AVENUE LALLA EL YA-COUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI N°85 2EME ETAGE -CASABLANCA à la nouvelle adresse: RESIDENCE CENTRAL PARK IMMELBULE D, BUREAU N°467EME ETAGE PARC -MOHAMMEDIA.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca le 09/05/2023 sous N° : 869745, RC N° : 464073.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de l'insolvent de Mohammedia le 10/05/2023 sous N° : 945, RC N° : 33045.
N°4450 /PA



APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 11/2023/AREFDT

Le 13/07/2023 à 12h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour Acquisition et installation de matériel informatique pour les écoles pionnières relevant de PAREF de la région Draa-Tafilalet.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante mille dirhams (50 000,00).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre millions six cent cinquante-huit mille quatre cents dirhams TTC (4 658 400,00 DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent Obligatoirement envoyer leurs offres électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les prospectus et documentations techniques seront remis au bureau des marchés de l'AREF DT au plus tard le 12/07/2023 à 16h30.

N°4458 /PA



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

AOO N°	Objet	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS TTC
09/2023/AREF-DT	IMPRESSION DE KIT DU SOUTIEN PÉDAGOGIQUE (TABL) DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC RELEVANT DE L'AREF DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET.	20 000,00 Vingt mille dirhams	11/07/2023 À 10h00	1 139 827,26 Un million cent trente-neuf mille huit cent vingt-sept dirhams 26 cts
09/2023/AREF-DT	IMPRESSION DE KIT DE L'ENSEIGNEMENT EXPLICITE DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC RELEVANT DE L'AREF DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET.	45 000,00 Quarante-cinq mille dirhams	11/07/2023 À 11h00	2 873 056,80 Deux millions huit cent soixante-trois mille cinquante-six dirhams 80 cts

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Pour l'appel d'offres n° 09/2023/AREF-DT, Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposer, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

Pour l'appel d'offres n° 09/2023/AREF-DT, Les concurrents doivent :

- ✓ Obligatoirement envoyer leurs offres électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°4457 /PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

AOO N°	Objet	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS	Conditions requises
02/06/2023/AREF-DT	Contrôle et optimisation des études techniques et suivi des travaux d'aménagement de siège de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation région Draa-Tafilalet à la CT Errachidia Province Errachidia.	12/07/2023 À 10h00	49 920,00 Quarante-neuf mille neuf cent vingt.	D21

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposer, contre récépissé au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4455 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DRM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 22/2023/PSK

Le 18 Juillet 2023 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction du collège Nourate à la commune Nourate -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent quatre vingt mille dirhams (180 000,00 dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Neuf millions deux cent trente sept mille huit cent un Dirhams 25 Centimes (9 237 801,25) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4456 /PA

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

PAPILLON	RESTREINT	PARTIE DU NEANT	IMMOBILE	QUARTIER DE DANZIG	DESAVOUSER	VIGOUREUX	AVEC LES POULES	TERMINAL	NEGLIGENCE
COKE	GRAFFITI	LOUPE	MARE CHEVEU	DANSE DE ZORBA	ELLE ET LUI EN CONTINU	GROSSEUR	COULE EN FRANCE APOUCY	NAZI INSOLENTS	
EN VITESSE	FAIRE PEUR	LETTRÉS DE CAROLINE	EN APPEL GROUPIÉ	RECHERCHE	PARTIE DU PÉRONÉ	ÉTAIT PROMISE HÉRACLÈS	SOURCE D'INDIPE ZONA	À L'ENVERS PART GRECQUE	
BERGE CRISPÉE	INSCRIT	RÈGLE PLATE	PLEIN COMME UN ŒUF	FIN DE VERBE ROULÉ	CHAUVE				
RENDRE INOFFENSIF									

Solution mots flechés d'hier

ALLÉ DE SOUS-BAIS	T	FINOCL. AVANT	O	PIÉTEL. ADOUR	AVOIS	VERBE DE 20/20	D	VERB. 2 CONJUGES	U	EN BLOC	LÂCHE PRISE
NOIR	R	ÂTRE	RE	R	ÔC						
AV. PAVÉ	N	N	SAFFRON DE FLEURY	N	R	P	M	I	N	C	E
BOUT À BOUT	U	T	COURSE PALLÉ	P	E	N	A	D	I	R	E
BLOC DE BLOC	S	E	R	A	C						
WILLE CITY	R	U	PROSEUR	P	R	T	I	N	E	S	
PÈRE DE TADOUA	U	R	EMPIRE	R	E	S	I				
PROTON	E	G	E	E	R	I	F	I	N		
VERBE DE CANTON	M	E	S	E	S	F	D				
VILLE DE DRAÏ	P	O	T	E	B	E	R	L	U	E	
INTERM. ÉPIQUE	A	L	E	P	A	I	A	S			
LA FIN DES MARCHÉS	R	E	L	A	I	S	A	N	È	S	
	T	S	S	I	E	D	C	R	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafiy
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezoufi

Service technique
Khadija Seli (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halali
Hafid Bouzarrucata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassam Warrach
Secrétaire
Ammar Tabaa

Photographe
Ahmed Lazrak
Correspondants
Ahmedou El Katob (Lalyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Selhouan
Khali Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

E-mail
liberation@libe.ma
Téléphone
0522 63 94 04

Fax de la rédaction
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
Mourad El Youssefi
Louhna Bughdadi
Latifa Mouarab
Rkia Ait Dohman
Siham Zater
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

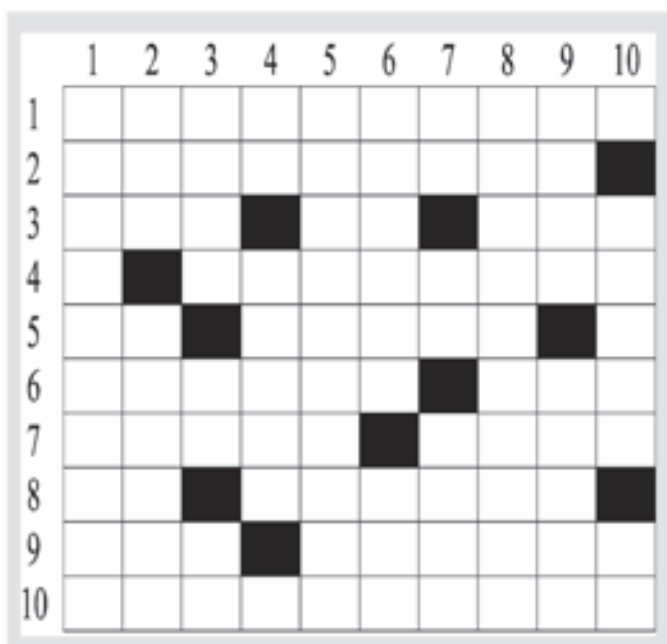
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse:
130/04

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

o.j.l. MAROC
2017
www.o.j.l.ma

Mots croisés



HORIZONTALLEMENT

- 1- Adulateur
- 2- Gaspic vivant
- 3- Cardinal - Argon - Possessif
- 4- Fanfaron
- 5- Voyelles - Résider
- 6- Très proche - Rapide de France
- 7- Entité politique - Géniteur
- 8- Pour une identité virtuelle - Entre deux étapes
- 9- Groupe - Tableaux
- 10- Soient de retour

VERTICALEMENT

- 1- Patereux de jeu
- 2- Point de saignée - Incapable
- 3- Centrale musicale - Tour - En travers
- 4- Suitait oui - Conché
- 5- Morphologiste
- 6- Nombre d'exemplaires - Avec d'Espagne
- 7- Champion - Ami ! - Souci capital
- 8- Éternelle
- 9- Banner - Autour du trou de golf
- 10- Demi esclave - Patron

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

				9				7
3	2		8					6
8	6			5	4	3		
			1	9		5		6
		9	5	7	6	2		
6	5		4	2				
	3	8	7			6		1
	5			6		3		4
1		9						

Moyen

		2	1				4	8	
	4							1	7
5			7		8				2
	3			7					
		5	9		2	7			
				8				5	
	9		4		3				5
3	5								4
	7	1			6	3			

Difficile

1	4			8					
2			4	5	7				
	9								
6	2							9	
	3			6			7		
7							1	8	
							9		
				8	3	1		7	
				5				8	4

Expert

			8		2				5
7			4	8					
2		6	3						
	3							4	
6		5					3		1
	2							9	
						5	2		7
						9	7		4
1			4		9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	7	6	2	4	1	9	5	8
4	8	1	7	5	9	6	3	2
9	2	5	6	8	3	4	7	1
5	4	2	8	3	6	7	1	9
8	6	9	5	1	7	2	4	3
1	3	7	4	9	2	5	8	6
6	9	4	1	7	8	3	2	5
7	1	3	9	2	5	8	6	4
2	5	8	3	6	4	1	9	7

Moyen

3	8	4	5	6	1	7	2	9
5	7	1	2	9	8	6	3	4
6	9	2	7	3	4	5	1	8
8	6	7	9	1	5	2	4	3
4	1	5	3	2	6	8	9	7
9	2	3	4	8	7	1	6	5
2	4	8	1	5	3	9	7	6
7	5	9	6	4	2	3	8	1
1	3	6	8	7	9	4	5	2

Difficile

4	3	2	8	5	7	6	1	9
1	6	7	9	4	3	8	2	5
8	5	9	6	1	2	4	3	7
6	9	4	1	2	5	3	7	8
3	2	8	4	7	6	9	5	1
7	1	5	3	8	9	2	4	6
2	8	1	5	9	4	7	6	3
9	7	6	2	3	1	5	8	4
5	4	3	7	6	8	1	9	2

Expert

2	4	5	1	6	8	7	3	9
9	1	7	2	3	4	5	6	8
8	3	6	7	9	5	1	2	4
6	2	1	4	8	7	3	9	5
4	8	9	3	5	2	6	7	1
7	5	3	9	1	6	8	4	2
3	7	8	5	2	9	4	1	6
1	6	2	8	4	3	9	5	7
5	9	4	6	7	1	2	8	3

Economie

Tourisme : Des opérateurs tunisiens en quête d'opportunités dans le sud du Maroc

Des opérateurs tunisiens dans le secteur du tourisme ont fait le déplacement, récemment, à Dakhla pour explorer les énormes potentialités touristiques dont regorge la région, dans le cadre d'un Eductour, initié par la représentation régionale de Royal Air Maroc (RAM) en Tunisie.

Cet Eductour, organisé du 27 au 30 mai dernier, a permis aux agences partenaires de la compagnie nationale en Tunisie, de découvrir de près les atouts touristiques et le développement que connaît cette région du sud marocain.

Les opérateurs tunisiens ont pu également découvrir les nouveaux produits et services et vivre l'expérience client avec continuité sur le vol interne Casablanca-Dakhla (l'étape la plus longue du réseau domestique).

Dans une déclaration à la MAP, Khaled Aouij, spécialiste en information touristique, a fait observer que Dakhla dispose de plusieurs atouts dignes d'une destination touristique de premier plan, à l'image d'une infrastructure de qualité, des paysages naturels à couper le souffle et une connectivité au hub dynamique de Casablanca.

"Les opérateurs tunisiens sont plutôt habitués aux destinations classiques au Maroc tels que Marrakech, Agadir et Casablanca. Nous étions surpris par les énormes potentialités touristiques de Dakhla, joyau du sud marocain qui séduit par ses plages turquoises, son calme et son ambiance conviviale", s'est-il réjoui. Cet Eductour, poursuit-il, "nous a permis de découvrir une destination privilégiée des adeptes des sports nautiques, notamment, le kite-surf grâce à un environnement propice à la pratique sportive et des conditions climatiques idéales au grand bonheur des amateurs de sports de glisse, ce qui rend l'offre touristique de la région unique en son genre et compétitive sur la carte touristique mondiale".

D'après M. Aouij, cette visite à Dakhla pourrait inspirer les opérateurs tunisiens à inclure la perle du Sud marocain dans leurs packs de séjours touristiques dans le Royaume et proposer ainsi des programmes qui reflètent la diversité naturelle et culturelle du Maroc et son riche patrimoine millénaire.

De son côté, le représentant régional de la RAM en Tunisie, Mohammed Issam Mosseddaq, a souligné que "cet Eductour a permis à nos partenaires tunisiens de vivre l'expérience client et de découvrir les produits et services offerts par Royal Air Maroc au sol, en transit et à bord".

"Cette action promotionnelle était aussi l'occasion pour nos partenaires de visiter le Sud du Maroc, notamment la ville de Dakhla, qui est en plein essor touristique", a fait remarquer M. Mosseddaq.

Il a rappelé que la ville de Dakhla, qui fait partie des 15 dessertes de la RAM au Maroc, est desservie à raison de 10 vols par semaine et donc bien connectée à son réseau international (y compris Tunis qui est programmé en double quotidien).

La production manufacturière a progressé de 1,9% au premier trimestre



L'indice de la production des industries manufacturières hors raffinage de pétrole est ressorti en hausse au terme du premier trimestre de l'année 2023, a annoncé le Haut-commissariat au plan (HCP).

Il a enregistré une hausse de 1,9% au cours du premier trimestre 2023 par rapport à la même période de 2022, a indiqué l'organisme public dans une note d'information relative à l'indice de la production industrielle, énergétique et minière (base 100 : 2015).

Pour rappel, l'indice de la production des industries manu-

facturières hors raffinage de pétrole avait enregistré une hausse de 0,8% au cours du trimestre précédent (quatrième trimestre 2022) par rapport à la même période de 2021.

D'après les explications de l'institution chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, l'évolution observée au premier trimestre 2023 résulte notamment de la hausse de l'indice de la production de l'industrie automobile de 27,9%, de celui de la «fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements» (20,1%), de celui de la «fabrication d'équipements électriques» (23,3%), de celui de l'industrie de l'habillement» (2,8%), de celui de la «fabrication des boissons» (4,7%) et de celui des «industries alimentaires» (0,7%).

Selon les observations du Haut-commissariat, les données recueillies font état, en revanche, d'une baisse de l'indice de l'industrie chimique de 6,5%, de celui de la «fabrication de produits à base de tabac» (6%), de celui de la «fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (2,7%), de celui de la

«métallurgie» (8,8%) et de celui de la «fabrication de textiles» (7,8%). A titre de comparaison, la progression enregistrée au trimestre précédent résultait notamment de la hausse des indices de la production de la «Fabrication de produits à base de tabac» et de l'Industrie du cuir et de la chaussure» de 19,5%, de celui de l'Industrie automobile (15,4%), de celui de la «Fabrication de boissons» (28,0%), de celui de la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» (38,9%), de celui de l'Industrie pharmaceutique (13%), de celui de la «Fabrication d'équipements électriques» (21,1%) et de celui des «Industries alimentaires» (3,7%).

Au terme du même trimestre, le HCP avait en revanche observé le recul de l'indice de l'Industrie chimique de 12,4%, de celui de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» de 12% et de celui de la «Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements» de 24,4%.

Il est à souligner qu'au premier trimestre 2023, l'organisme public dirigé par Ahmed Lahlimi

Alami a en outre constaté que l'indice de la production des industries extractives a enregistré une baisse de 24,2% au titre de cette même période.

Comme cela est expliqué dans sa note d'information, le recul de cet indice résulte de la baisse de l'indice de la production des «produits divers des industries extractives» de 25,2% et de celui des «minerais métalliques» de 1,3%.

Quant à l'indice de la production de l'énergie électrique, les données montrent qu'il a accusé une baisse de 2,4% au terme du premier trimestre.

A titre de comparaison, au trimestre précédent, l'indice de la production de l'énergie électrique avait connu une baisse de 4,6% par rapport à la même période de l'année précédente.

Quant à l'indice de la production des industries extractives, il avait enregistré dans la même période une baisse de 28,9% par rapport au même trimestre de l'année précédente ; suite à la baisse de l'indice de la production des «Produits divers des industries extractives» de 30,2% et de la hausse de celui des «Minerais métalliques» de 8,2%.

Alain Bouithy



La métallurgie et le textile reculent respectivement de 8,8% et 7,8% sur la même période

Accompagnement des entreprises opérant dans le secteur automobile

Le Crédit agricole du Maroc et l'AMICA signent une convention en vue de lancer un nouveau dispositif financier

Une convention visant la mise en place d'un dispositif financier pour aider les opérateurs du secteur automobile a été signée, jeudi à Rabat, entre le ministère de l'Industrie et du Commerce, le groupe Crédit agricole du Maroc (CAM) et l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'automobile (Amica).

Paraphée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezour, le président du directoire du CAM, Mohammed Fikrat, et le président de l'AMICA, Hakim Abdelmoumen, cette convention a pour objectif d'assurer l'accompagnement des entreprises opérant dans le secteur automobile, rapporte la MAP.

La convention vient en application des Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI contenues dans le message, du 29 mars dernier, adressé aux participants à la 1ère édition de la Journée nationale de l'industrie, pour le renforcement de l'investissement productif et l'accompagnement des entreprises pour l'accélération de l'ancre du Royaume dans les secteurs prometteurs, la création d'emplois de qualité et l'élargissement de l'empreinte territoriale de l'industrie marocaine.

En effet, le déploiement du Plan de relance industrielle porté par le ministère de l'Industrie et du Commerce a permis d'accélérer les investissements dans le secteur aussi bien au niveau de la construction automobile nationale, première en Afrique, qu'au niveau des écosystèmes équipementiers, de l'intégration en profondeur, de l'ingénierie, des métiers de pointe tels que l'élec-

tronique.

Par ailleurs, le Maroc deviendra un hub international pour les homologations de véhicules selon les normes internationales. Ainsi, le secteur de l'industrie automobile a pu réaliser une croissance des exportations de plus de 40% à fin avril 2023, avec une perspective de chiffre d'affaires à l'export de plus de 130 milliards de dirhams (MMDH) à fin 2023.

Le Plan de relance industrielle a également permis à la filière automobile marocaine de s'inscrire dans les enjeux importants du moment tels que la mobilité durable, la digitalisation et l'industrie 4.0 ou encore la décarbonation représentant en réalité des opportunités qui nécessitent davantage d'intégration et d'ancre en profondeur de la filiale.

Toutes ces transformations nécessitent un accompagnement financier adapté à ces besoins pour booster le développement des entreprises.

Dans une déclaration à la MAP, M. Fikrat a mis en avant l'importance de cette convention avec les écosystèmes de l'automobile, qui confirme que son groupe a développé une expertise assez diversifiée dans l'accompagnement des programmes de l'Etat dans des activités autres que l'agriculture et le développement rural.

Pour sa part, la directrice de l'automobile au sein du Département de l'industrie, Ayda Fathi, a relevé que ce partenariat qui cible aussi bien les acteurs nationaux qu'étrangers, est une action concrète pour le renforcement des investissements productifs et l'accompagne-



ment des entreprises, à même de favoriser le rayonnement du Royaume sur le plan continental et international.

De l'avis de M. Abdelmoumen, le secteur automobile connaît une transformation importante au niveau du produit, en passant d'une voiture avec mobilité à l'intégration de process industriels tels que l'industrie 4.0, la digitalisation des processus ou encore la décarbonation, appelant, à cet égard, à des financements adéquats pour accompagner cette dynamique.

Le groupe CAM, dans le cadre de sa mission d'accompagnement et de financement des activités agricoles et rurales, a développé des solutions innovantes. En parallèle, le

Crédit Agricole du Maroc, banque universelle, diversifie ses activités et s'inscrit pleinement dans l'accompagnement des orientations stratégiques gouvernementales principalement la Charte de l'investissement.

Le CAM et l'AMICA avec la participation des professionnels de la filière conviennent de mettre à la disposition des membres de l'AMICA des solutions dans le cadre d'une convention de partenariat visant la mise en place d'un dispositif financier adapté. Dans le cadre des orientations du Plan de relance industrielle, piloté par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le CAM et l'AMICA ont mis en place ce dispositif qui permettra no-

tamment un traitement accéléré, des conditions avantageuses pour la filière, des outils financiers digitalisés adaptés aux besoins, ainsi qu'un accompagnement des professionnels pour le développement de l'intégration locale et en profondeur.

Cet dispositif permettra également un accompagnement des investissements dans le cadre de la décarbonation, un accompagnement de la nouvelle génération d'entrepreneurs porteurs de projets d'investissement industriel et disposant d'une expérience, ainsi qu'un accompagnement pour l'émergence de grands groupes industriels marocains dans le secteur de l'industrie automobile pour un ancrage local renforcé.

Le Maroc dispose d'un énorme potentiel pour adopter l'économie circulaire

Le Maroc dispose d'un énorme potentiel pour adopter l'économie circulaire, a indiqué, mercredi à Casablanca, le directeur général de l'Agence marocaine de l'efficacité énergétique (AMEE), Mohamed Benyahya.

"Au Maroc, comme en Afrique, nous disposons d'un énorme potentiel pour adopter et promouvoir l'économie circulaire", a dit M. Benyahya à l'ouverture de la 8ème édition des Rencontres africaines de l'efficacité énergétique, relevant que des secteurs comme l'agriculture, l'industrie, la construction et la gestion des déchets, peuvent bénéficier de modèles d'économie circulaire, rapporte la MAP.

"De nombreux programmes et initiatives

sont à l'heure, non seulement au niveau du continent mais également au Maroc, mais nous devons amplifier l'action, accélérer la cadence et la généraliser à tous les secteurs de l'économie", a-t-il affirmé, notant que dans cet objectif, les pouvoirs publics ont entamé un processus de réforme de l'arsenal juridique important relatif à la gestion des déchets, et plusieurs chantiers ont été entamés, notamment en matière de valorisation des déchets énergétiques.

Et de souligner que tenant compte des considérations sociétales, un travail important attend l'AMEE pour transformer les modes de consommation pour plus de sobriété et

d'efficacité dans l'utilisation des ressources, qui sont des conditions nécessaires à la transition énergétique et écologique et une contribution importante à la décarbonation de l'économie pour atténuer les impacts du changement climatique. Tenue sous l'égide du ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, cette rencontre est co-organisée par l'AMEE en partenariat avec AOB Groupe autour de conférences plénières, de panels et de workshops.

Cet événement majeur, qui a pour thème "L'économie circulaire au service de l'efficacité énergétique pour une transition décarbonée", met en lumière les enjeux et les défis de l'éco-

nomie circulaire et de l'efficacité énergétique, en présentant des expériences menées en Europe, en Amérique Latine, en Afrique et au Maroc.

L'objectif de cette rencontre est d'expliquer et de définir le cadre de l'économie circulaire et ses liens avec l'efficacité énergétique, de présenter des expériences à l'échelle continentale et internationale, de promouvoir l'économie circulaire et l'efficacité énergétique pour accélérer la transition énergétique, de découvrir les différents mécanismes de financement de la transition et de la décarbonation, ainsi que d'informer sur les lois et la réglementation en vigueur.

Avec "Elémentaire", Pixar revient au cinéma pour une fable sur l'immigration

Après plusieurs années de déboires relatifs, Pixar revient sur les grands écrans avec "Elémentaire", un conte fantastique où l'immigration se retrouve en trame de fond.

Le film qui devait sortir vendredi aux Etats-Unis se déroule dans la ville d'Elément City, où les habitants sont constitués soit d'eau, de terre, de feu ou d'air. Chacun doit apprendre à vivre en bon voisinage avec les autres éléments, malgré leurs différences parfois... explosives.

L'histoire suit la romance à haut risque entre Flam, l'ardente fille d'un immigré dur à la tâche, et Flack, le fils plus indolent d'une riche famille hydraulique.

Tandis que leur romance est mise à l'épreuve par le leitmotiv de la ville - "les éléments ne se mélangent pas" - le film se veut une métaphore sur la question du racisme, des préjugés, et de l'assimilation.

Pour l'actrice Leah Lewis, qui prête sa voix à Flam dans la version anglaise du film, le fait que "leurs propres vies (soient) en jeu si Flack et Flam se rapprochent... c'est comme Roméo et Juliette".

"Ce film parle beaucoup de loyauté familiale, d'identité culturelle, et du fait de tomber amoureux pour la première fois", s'est enflammée l'actrice auprès de l'AFP lors de l'avant-première d'"Elémentaire" à Los Angeles.

Leah Lewis, comme beaucoup d'autres personnes impliquées dans "Elémentaire", a un lien particulier avec



l'immigration. L'actrice a été adoptée bébé d'un orphelinat de Shanghai par des parents américains.

Mamoudou Athie, le Flack de la version anglaise, est né en Mauritanie et a obtenu la citoyenneté américaine il y a un peu plus d'un an, tandis que Ronnie del Carmen, qui incarne Brul Lumen, le père de Flam, a émigré des Philippines.

Plusieurs vedettes d'"Elémentaire" ont noté à quel point les thèmes du film étaient dans l'air du temps, au moment où l'immigration domine les débats aux Etats-Unis comme ailleurs.

Le message du film est "très visionnaire pour l'époque dans laquelle nous vivons", estime ainsi la comédienne Wendi McLendon-Covey, qui

incarne Gale, un nuage violet.

"Elémentaire" arrive également à un moment critique pour Pixar.

Le studio, derrière certains des plus grands films d'animation comme "Toy Story" "Le monde de Némoto", ou "Là-Haut", connaît une traversée du désert relative depuis quelques années.

"En avant", son dernier film original (non tiré d'une franchise) à sortir sur grand écran en 2020, a rapidement disparu des salles obscures en raison de l'arrivée de la pandémie de Covid-19. Depuis, ses films suivants ont directement atterri sur la plateforme de streaming Disney+.

Pixar est revenu au cinéma l'été dernier avec "Buzz l'Éclair", mais le

film dérivé de l'univers "Toy Story" a fait un four, et son réalisateur a fait partie des 75 employés du studio licenciés début juin dans le cadre d'un plan social plus large au sein de la maison mère Disney.

Pendant ce temps-là, les concurrents de Pixar font feu de tout bois.

"Spider-Man: Across The Spider-Verse", des studios Sony, règne en maître du box-office nord-américain actuellement, tandis que le "Super Mario" d'Universal est le plus gros succès de l'année avec 1,3 milliard de recettes.

Même l'Oscar 2023 du meilleur film d'animation, habituellement chasse gardée de Pixar, est revenu à Netflix et Guillermo del Toro pour sa version sombre de Pinocchio.

Ce n'est donc pas une surprise que Pixar mette le paquet avec "Elémentaire".

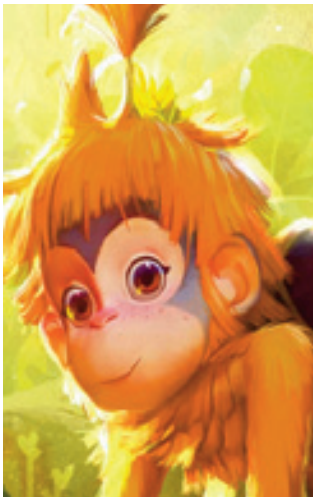
L'avant-première du film a eu lieu au festival de Cannes, dont il a marqué la clôture.

Mais les premières critiques peu amènes après cette projection à Cannes ont eu de quoi faire redescendre le studio sur terre.

Les responsables du studio espèrent cependant que les spectateurs réserveront un accueil plus chaleureux au film, qui s'est attiré des louanges pour son rendu des personnages d'eau et de feu.

La version française du film voit Adèle Exarchopoulos prêter sa voix à Flam, tandis que Vincent Lacoste incarne Flack.

"Ozi", un film d'animation co-produit par Leonardo DiCaprio pour "sauver la planète"



Alerte dès le plus jeune âge sur la déforestation pour "sauver la planète": c'est l'ambition d'"Ozi, voix de la forêt", un long-métrage d'animation co-produit par Leonardo DiCaprio et dont le concept a vocation à se décliner pour d'autres causes environnementales. On y suit Ozi, une jeune orang-outan élevée par des humains après avoir perdu ses parents pendant l'incendie de sa forêt. Partant à leur recherche, elle se sert de ses talents d'influenceuse - elle fait des vidéos et maîtrise la langue des signes - pour dénoncer les ravages causés par la production d'huile de palme.

"Dans l'animation, on a tendance à recourir aux animaux pour diverses raisons", explique à l'AFP le co-créateur du film, Rodrigo Blaas, à l'occasion du festival d'Annecy. "Dans ce film, on veut leur donner un point de vue, montrer ce qui est en train d'arriver dans le monde à travers leurs yeux".

Parmi ses producteurs figurent Leonardo DiCaprio, fervent défenseur de la cause environnementale à Hollywood, ainsi que son "ami" Mike Medavoy, vétéran du milieu qui, malgré ses 82 ans et "324 films" au compteur, livre ici son premier film d'animation.

"C'était une idée tellement originale" par rapport à l'avalanche actuelle de remakes et de suites, déclare le producteur pour justifier cette nouvelle expérience. "Et nous sommes confrontés à des problèmes existentiels, dont l'intelligence artificielle et évidemment le réchauffement climatique".

Attendu prochainement au cinéma, "Ozi" doit permettre aux petits et leurs parents d'engager des discussions sur les sujets environnementaux, tout en leur faisant comprendre le pouvoir de l'engagement et de la communication pour changer les choses, selon Rodrigo Blaas.

Une démarche qui doit se retrouver dans

d'autres films et d'autres "voix" sur les océans, le ciel, etc., à travers une franchise de "super-héros charismatiques et mégaphoniques", résume le producteur Adam Stanhope.

"Ozi", co-production franco-britannico-américaine en 3D, respecte-t-elle l'environnement dans sa conception ? "Nous avons travaillé à distance pendant la pandémie", répond Adam Stanhope. Et "sa distribution sera zéro carbone dans tous les marchés où cela est possible", a-t-il ajouté.

"Nous cherchons tous des solutions pour atteindre la neutralité carbone", abonde Rodrigo Blaas.

L'équipe d'"Ozi" soutient en outre le travail d'organisations de protection et de conservation des animaux comme International Animal Rescue, promettant "un pourcentage important des bénéfices du film" à des causes caritatives.

Célébration à Rabat du 55^{ème} anniversaire de la création du Centre russe de la science et de la culture

Une cérémonie a été organisée, jeudi soir au Théâtre Mohammed V, à l'occasion du 55^{ème} anniversaire de la création du Centre russe de la science et de la culture (CRSC) de Rabat.

Cette cérémonie, à laquelle ont pris part des passionnés d'art marocains et russes, a été marquée par l'organisation d'une exposition d'œuvres artistiques des étudiants de l'école d'arts relevant du CRSC.

Par la même occasion, le public a été au rendez-vous avec une exposition de photographies retraçant l'histoire du CRSC, depuis sa création jusqu'à nos jours.

Dans une allocution de circonstance, le directeur du CRSC, Peter Iakhmenev, s'est félicité de la célébration du 55^{ème} anniversaire de la création du centre, mettant en avant l'hospitalité légendaire qui caractérise le peuple marocain.

M. Iakhmenev a également souligné que cet événement contribuera au renforcement des relations culturelles entre le Maroc et la Russie.

Cette cérémonie a été ponctuée par une remise des prix de l'édition 2023 du "Concours national de langue russe", organisé par le centre en vue de promouvoir l'apprentissage du russe dans le Royaume.

Le public, qui a eu droit également à un spectacle de Ballet intitulé "Les quatre saisons" interprété par les élèves du département d'art classique, a été conquis par le talent des jeunes ballerines.



Créé en 1968, le Centre russe de la science et de la culture de Rabat œuvre à diffuser la langue russe et à promouvoir auprès du public le potentiel culturel, éducatif et intellectuel de la Russie, ainsi que

ses réalisations dans les domaines scientifiques, techniques et de l'innovation. Il a également pour objectif d'aider les ressortissants russes vivant au Maroc à préserver leur identité culturelle et linguistique.

Bouillon de culture

Danse

L'Institut français de Tanger organise, le 20 juin à Bab El Marsa, un spectacle de danse en plein air. Ce spectacle intitulé "Mirage" (un jour de fête) sera animé par la compagnie Dyptik, qui se produira en extérieur dans une ambiance festive. "Sortir des salles de spectacle nous a permis d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de nouveaux territoires. Nous avons partagé leurs histoires, leurs doutes, leurs peurs et leurs espoirs [...]", a écrit la Cie Dyptik, dans l'annonce du spectacle.

Rencontre

La Légation américaine organise, le 19 juin, une rencontre en commémoration de "Juneteenth", qui symbolise l'émancipation des esclaves afro-américains.

Cette rencontre sera marquée par un hommage posthume qui sera rendu au géant du jazz, Randy Weston, et une discussion avec Jacques Muyal, producteur de jazz et ami de Randy Weston, et d'autres musiciens, avec la participation de Hisham Aïdi, chercheur à l'université de Columbia, et ancien directeur musical de Randy Weston.

Au programme de cet événement figure une soirée de jazz et de gnaoua, qui sera animée par Maâlem Abdellah El Gourd et d'autres groupes musicaux, en l'honneur de Randy Weston, qui a visité et chanté à Tanger.

Des labels réclament des centaines de millions de dollars à Twitter pour droits impayés

Les plus grands labels musicaux réclament à Twitter des centaines de millions de dollars de droits impayés, reprochant au réseau social de n'avoir pas suffisamment fait contre l'utilisation indue de morceaux sur sa plateforme.

"Twitter est le seul grand réseau social à avoir toujours refusé catégoriquement de passer des accords pour pouvoir utiliser des millions de chansons", a commenté David Israelite, PDG de l'Association américaine des éditeurs de musique (NMPA), dans une réaction transmise à l'AFP.

Selon lui, les responsables du groupe à l'oiseau bleu "savent très bien que de la musique est postée, lancée et écoutée chaque jour par des millions de gens sur sa plateforme".

Les éditeurs dénoncent la lenteur de Twitter à retirer les contenus musicaux postés sans autorisation, les délais atteignant "souvent des semaines", "parfois plus", selon un document déposé mercredi devant un tribunal fédéral de Nashville

(Tennessee).

Dans le même temps, l'entreprise utilise ces contenus pour attirer les internautes et monétise les tweets incluant de la musique grâce à de la publicité, font valoir les labels, parmi lesquels figurent Universal, Sony ou Warner.

Ils réclament à la justice d'enjoindre à Twitter de cesser ces pratiques et de s'acquitter de 150.000 dollars pour chaque morceau utilisé sans autorisation.

Des milliers de tweets ayant été relevés par les éditeurs, l'addition pourrait potentiellement se monter à plusieurs centaines de millions de dollars.

Twitter n'a plus de service de presse et a répondu à une sollicitation de l'AFP par un émoji d'étron.

Les autres grands réseaux sociaux, de Snapchat à YouTube, ont tous conclu des accords de partage de revenus avec les éditeurs de musique qui permettent aux internautes d'utiliser des morceaux dans leurs vidéos ou leurs messages sans s'exposer à les voir retirer de la plateforme considérée.





Tout savoir sur la nouvelle version de "Speak Now" de Taylor Swift

Alors que tous les fans de Taylor Swift attendent avec impatience l'arrivée de la nouvelle version de *Speak Now*, son album de 2010, le 7 juillet prochain, la pop star a décidé de livrer quelques détails pour calmer leur attente. Et non des moindres ! «Je suis surexcitée à l'idée de vous montrer l'envers de la pochette de ma version de *Speak Now*», a-t-elle écrit dans un post Twitter assorti du visuel promis où l'on peut lire la liste des chansons présentes sur le disque.

Ce *Speak Now* version 2023 comptera donc 22 chansons, dont une collaboration avec

les Fall Out Boy et une autre avec Hayley Williams, la chanteuse de Paramore. Outre les 14 morceaux de l'album original et deux titres bonus déjà sortis, les fans se régaleront avec pas moins de six compositions complètement inédites que Taylor Swift a retrouvées dans ses tiroirs. C'est d'ailleurs parmi ces inédits que se trouvent les deux featurings. «Comme toutes les chansons de *Speak Now* sont de ma main, j'ai décidé de contacter les artistes qui m'ont influencé le plus puissamment en termes d'écriture à l'époque afin qu'ils chantent sur l'album», a-t-elle expliqué.



Harcelée par les paparazzis, Clara Chia obtient une victoire judiciaire historique

Projetée en pleine lumière médiatique par le divorce de Shakira et Piqué, Clara Chia dit souffrir de faiblesse émotionnelle et a porté plainte contre un paparazzi.

Exposée médiatiquement, et notamment par son nouveau compagnon, Gerard Piqué, Clara Chia n'en peut plus du harcèlement quotidien des paparazzis à l'affût du moindre geste de celle qui partage désormais la vie de l'ancien défenseur du Barça.

Et ces jours-ci, Clara Chia a remporté une première victoire judiciaire d'importance puisqu'elle a obtenu une injonction d'éloignement pour un paparazzi de Barcelone. Ce dernier ne pourra plus s'approcher d'elle à moins de 400 mètres.

Selon El Periodico, pour obtenir cette sanction qui serait une "première", Clara Chia a présenté une série de rapports médicaux qui ont confirmé que son état émotionnel n'est pas optimal. Le paparazzi condamné a décidé de faire appel de cette sanction jugée "historique".

Quelques mois après la séparation d'avec Shakira, la nouvelle vie de Gerard Piqué passionne autant les médias espagnols que le grand public avide du moindre rebondissement.

C'est d'ailleurs Gerard Piqué, lui-même, qui avait révélé le nom et le visage de sa nouvelle compagne lors d'une publication sur les réseaux sociaux.



Enfin une étoile à Hollywood pour le rappeur Tupac

Le rappeur américain Tupac Shakur, tué il y a près de trente ans après une carrière aussi brève que fulgurante, a enfin été récompensé mercredi d'une étoile sur le "Walk of fame" d'Hollywood.

Légende du hip-hop, Tupac s'était hissé au sommet des artistes de la côte ouest-américaine avant d'être abattu en septembre 1996 à Las Vegas, dans des circonstances qui demeurent floues. Il avait 25 ans.

"Tupac savait au plus profond de lui qu'un très grand avenir l'attendait", a dé-

claré lors de la cérémonie d'inauguration à Los Angeles sa soeur, Sekyiwa "Set" Shakur. "Je suis extrêmement honorée d'être là aujourd'hui pour représenter la famille Shakur", a-t-elle ajouté. "Comme petite soeur, j'ai eu le privilège de voir sa grandeur émerger".

Le rappeur, à l'origine des tubes "California", "Changes", "Dear Mama" et "All Eyez On Me", a vendu 75 millions d'albums. Tupac Shakur, qui aurait 51 ans, reste très influent dans le monde du hip-hop, de par ses paroles d'une émotion intense et son sens du théâtre.



Ben Affleck et Jennifer Lopez s'offrent un manoir impressionnant

Is ont enfin trouvé chaussures à leurs pieds : Ben Affleck et Jennifer Lopez, à la recherche d'une résidence principale depuis leur mariage le 17 juillet dernier, se sont finalement offert un bien immobilier des plus impressionnants avec un manoir de 3530 m². Le montant de cette demeure ? Environ 61 millions de dollars, payés argent comptant par le couple.

Ben Affleck et Jennifer Lopez avaient déjà visité ce manoir en 2021 et étaient tombés sous son charme. Les deux amoureux ont finalement sauté le pas et ont décidé de s'offrir la maison rêvée. Cette propriété, d'un total de 21 hectares, est située dans les collines de Beverly Hills et est l'une des principales résidences du quartier de Benedict Canyon à Los Angeles.

Initialement proposée sur le marché à 135 millions de dollars, un montant qui en faisait une des maisons les plus chères dans le comté de Los An-

geles, la nouvelle résidence des Affleck a finalement été vendue pour 61 millions de dollars. Une bonne affaire pour les deux stars américaines. Selon les informations de *Dirt*, la maison, construite au début des années 2000, a vu sa valeur nettement augmenter en 2016, suite à son rachat par Gala Asher, un promoteur bien connu du milieu. Celui-ci avait en effet entrepris de multiples travaux, en ajoutant notamment un complexe sportif séparé de 465 m² ainsi qu'une maison de garde comprenant deux chambres. Ce manoir au look sobre et élégant abrite un total de 12 chambres, pour pas moins de 24 salles de bains. Il dispose également d'un cinéma privé, d'une cave à vin, d'un spa avec un salon de coiffure et manucure. JLo et Ben Affleck pourront aussi profiter d'un garage aménagé pour accueillir une dizaine de véhicules, d'une piscine à débordement de 14 m² et d'un pavillon extérieur avec une cuisine extérieure tout équipée.



Madonna est là

En bas, les haters voudraient faire vaciller sa couronne, criant partout que son heure est passée dans des tirades mélangeant allègrement misogynie et agisme criant. Autour, on pourrait croire que la concurrence fait rage pour récupérer le tant désiré titre de Reine de la pop. A moins qu'en réalité, la horde de popstars qui monte ne soit juste là que pour apporter leur hommage à la vénérée Queen. Car Madonna, du haut de ses 64 ans, ne continue pas seulement de régner sur le royaume musical en s'appêtant à lancer une tournée best-of internationale de 84 dates en juillet prochain. La voilà courtisée par la jeune génération qui lui propose, coup sur coup, de la collaboration excitante ! S'entourer de ceux qui font l'air du temps a toujours été une constante pour la Queen of Pop. Ces dernières années, on a pu la voir collaborer avec Dua Lipa sur l'excellent "Club Future Nostalgia", avec la star latina Tokischa et même avec Beyoncé pour un remix de "Break My Soul" d'anthologie. Mais en ce début juin, Madonna met les bouchées doubles et vient s'inviter, en force dans nos playlists. Zoom sur les 3 collaborations qui prouvent que l'aura de la diva continue de fasciner toujours autant...

Pour être sur que sa série "The Idol" fasse parler, The Weeknd sait y faire. Sur la bande originale, il fait appel à Playboy Carti et Madonna pour le très réussi titre "Popular", chanson sur une quête de gloire qui rappelle quelque peu les débuts de la plus grande popstar de tous les temps. Comme si ce n'était pas assez, The Weeknd a déclaré en interview à Zane Low que maintenant que son rêve de collaborer avec Madonna était réalisé, il aimerait coproduire tout un album avec elle. Le quinzième album studio de la diva prend un tout autre tournant...

Non, Madonna ne veut pas se ranger et c'est ce qu'elle prouve dans "Vulgar", son duo avec Sam Smith sorti le 9 juin. Récemment, les deux artistes s'étaient rapprochés, Madge n'ayant pas hésité à apporter son soutien à la star anglaise pendant les débâcles autour de la promotion du titre ultra-provoc "Unholy".

Madonna resserre les liens avec la France. La star n'avait jamais caché son admiration pour Christine and the Queens et alors que ce dernier sort son colossal album "PARANOÏA, ANGELS, TRUE LOVE", il invite Madonna à jouer les narratrices de cet opéra pop. Une présence exceptionnelle qui prouve que Madonna sait toujours se tourner vers les projets artistiques les plus novateurs et intéressants.

Katherine Heigl regrette son départ de Grey's Anatomy

Treize ans après son départ de Grey's Anatomy, Katherine Heigl, qui incarnait Izzie Stevens, a retrouvé son ancienne costar, Ellen Pompeo (Meredith) à l'occasion de l'émission de "Actors on actors", une série d'interview dans lesquelles deux acteurs reviennent sur leur carrière.

Ces retrouvailles tant attendues par les fans ont été l'occasion pour les deux comédiennes de revenir sur les coulisses de la série médicale, qui s'apprête à souffler sa vingtième bougie. Tour à tour, elles se sont laissées aller à quelques confidences.

Si Ellen Pompeo a confié avoir détesté tourner l'une des scènes les plus iconiques de Grey's Anatomy, Katherine Heigl est, elle, revenue sur son départ mouvementé de la série. Souvenez-vous : en 2010, l'interprète d'Izzie Stevens annonçait son départ précipité de la fiction médicale après 6 saisons.

Elle avait à l'époque évoqué des raisons familiales, la comédienne venant tout juste

d'adopter sa fille avec son mari. Mais depuis ce départ, de nombreuses rumeurs avaient laissé entendre qu'elle avait été remerciée à cause de fortes tensions avec Shonda Rhimes, la créatrice de Grey's Anatomy. Katherine Heigl se serait plainte des conditions de tournage, et de l'ambiance en coulisses.

Elle avait également fortement critiqué les scénaristes de la série, en annonçant qu'elle refusait d'être nommée aux Emmy Awards, car elle n'avait pas eu, selon elle, le matériel suffisant pour délivrer une bonne prestation.

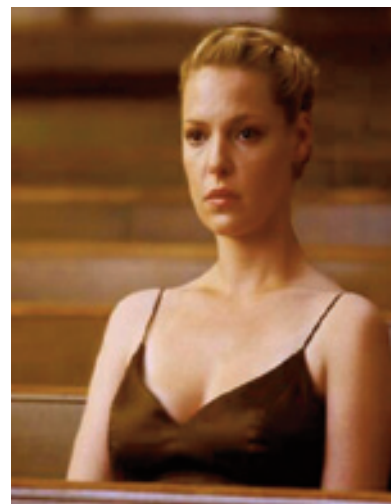
Katherine Heigl a ainsi profité de l'émission pour faire part de ses regrets quant à son départ. Alors que les deux comédiennes évoquent les sujets abordés dans la série par Shonda Rhimes et son équipe, notamment les débats autour du droit à l'avortement aux États-Unis, elle décide de féliciter Shonda Rhimes pour "avoir changé tout le discours du paysage audiovisuel à une époque où les

femmes n'occupaient pas vraiment ce genre de rôles, et où il n'y avait pas autant de diversité."

Katherine Heigl poursuit en évoquant l'impact de la série sur la société. "J'étais jeune. Je n'y prêtai pas beaucoup attention. Pour moi, c'était juste un boulot, un excellent boulot. Je n'avais pas conscience de l'impact que la série pourrait avoir."

En 20 saisons, Shonda Rhimes a souvent eu à cœur d'évoquer des sujets importants affectant la vie des minorités américaines. En 2020, elle n'avait par exemple pas hésité à parler du mouvement des Black Lives Matters.

Reste maintenant à savoir si ces excuses publiques vont permettre à Katherine Heigl de faire son grand retour dans Grey's Anatomy. Le personnage d'Izzie Stevens étant, aux dernières nouvelles, toujours en vie, et Ellen Pompeo étant désormais productrice, les téléspectateurs auront peut-être droit à un caméo dans les prochaines saisons.



Royaume du Maroc
 Chef du Gouvernement
 Royal Golf Rabat
 Dar Es Salam
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 03/2023
 Le 12/07/2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'achat de semences destinées au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en trois (03) lots :
 Lot n° 1 : Achat de semences de gazon
 Lot n° 2 : Achat de mélange de semences Ray Grass Anglais
 Lot n° 3 : Achat de semences de fleurs sauvages

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, il peut également être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - Lot n° 1 : Quatre mille

(4.000,00) dirhams.
 - Lot n° 2 : Vingt-cinq mille (25 000,00) dirhams.
 - Lot n° 3 : Trois mille cinq cent (3.500,00) dirhams
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot n°1 : Deux cent vingt et un mille quatre cent (221 400,00) dirhams toutes taxes comprises.
 - Lot n°2 : Un million six cent trente-deux mille (1 632 000,00) dirhams toutes taxes comprises.
 - Lot n°3 : Deux cent dix mille (210 000,00) dirhams toutes taxes comprises.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.
N°4427/PA

Mille (5.000,00) dirhams.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent dix-huit mille neuf cent soixante (318 960,00) dirhams toutes taxes comprises.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 Ø Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 Ø Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;
 Ø Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam ;
 Ø Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.
N°4428/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE D'IFRANE
 COMMUNE BEN SMIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/CTBS/2023

Le 13/07/2023 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ben Smim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : **Travaux de Construction**,
 d'équipement d'un local et d'une filière et renforcement de réseaux existant pour l'alimentation en eau potable.

- des Bureaux d'Alit moussa Adili et Ali tabib Akka de la commune de Ben Smim - Province d'Ifrane.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la commune Ben Smim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 dhs (Vingt mille Dirhams)
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 (Sept cent quarante-deux mille six cent quarante dirhams) 742 614,00 dhs
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 - Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique, de la commune Ben Smim.
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
 - Il est exigé des entreprises installées au Maroc, de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A6	5
I	B OU I7	5
J	J8 OU J6	5

Les entreprises non installées au Maroc, doivent fournir le dossier technique, tel que prévu dans le règlement de consultation.
N°4426/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE TIZIWT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2023

Le 12/07/2023 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L de Tizit Avenue Mohamed V Tizit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Achèvement des Travaux de réparation de l'ouvrage d'art sur Oued Adoudou au PK 990+890 de la RN1 - Province de Tizit -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETL de Tizit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. (<http://www.marchespublics.gov.ma>).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 14 000,00 Dhs (Quatorze mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 115 791,20 Dhs (Un million cent quinze mille sept cent un Dirhams et 20Cs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tizit.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant :
 - Pour les entreprises installées au Maroc
 Les concurrents doivent fournir une copie lisible (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des entreprises justifiant ce qui suit :

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
D	4	D8

- Pour les entreprises non installées au Maroc :
 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
N°4425/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
 SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet: Travaux de Suppression d'un point de Coupure au PK133+800 de la Route Nationale N°9 -Province de Rhamna-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 17/2023
OUVERTURE DES PLS LE 18/07/2023

Le 18/07/2023 à 10h 30 (Dix Heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna (Benquerir) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de Suppression d'un point de Coupure au PK133+800 de la Route Nationale N°9 -Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (9 900,00 DH) Neuf mille Neuf Cent Dirhams.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent soixante et Un Sept cent quatre-vingt-dix-huit dirhams quatre-vingt centimes (661 798,80 Dh) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- > Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETL ;
 - > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETL ;
 - > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - > Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant :
 1. Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
B	B.1, B.3 et B.6	5

2. Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N°4424/PA

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Royal Golf Rabat
Dar Es Salam

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 05/2023

Le 03/08/2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (Km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'achat de sable, destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en deux (02) lots :
Lot n° 1 : Achat de sable pour gazon de green
Lot n° 2 : Achat de sable pour bunker

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot n° 1 : Six mille (6.000,00) dirhams.

- Lot n° 2 : Deux mille cinq cent (2.500,00) dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n° 1 : Trois cent quarante-cinq mille six cent (345.600,00) dirhams toutes taxes comprises.
- Lot n° 2 : Cent soixante mille huit cent (160.800,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

• Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, avant le 02/08/2023 à 14h00. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N°4431/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° : 36/2023/1HZ
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 12/07/2023 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Contrôle extérieur topographique des Travaux d'élargissement, de renforcement et de traitement de l'environnement de la RP2030 du PK0+000 au PK31+200 (Section du PK 19+000 et PK 29+396) - Province d'Al Haouz.

tion du PK 19+000 et PK 29+396) - Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le cautionnement provisoire est fixé à : deux Mille (2 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre dirhams 0 centime TTC (159 504,00Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
Les concurrents non installés

au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de consultation.

N°4432/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELIMM OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG SG/DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°26/INDH/2023

Le 10/07/2023 à 12h45min, il sera procédé, au siège du Secrétaire Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N°26/INDH/2023 relatif à : -ACQUISITION DES MATERIELS DE RESTAURATION AU PROFIT DE LA COOPERATIVE DIMACHK-.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille Dirhams (2000,00 dhs).

L'estimation (T.T.C) des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent dix Mille Dirhams 00cts (210 000,00Dhs).
Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif

aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la DBM de cette Province.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le président de la commission d'appel d'offres.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la Soumission électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation, notamment l'article 7.

Remarque : Aucun pli ne sera accepté après l'heure et la date sus mentionnées.

N°4433/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELIMM OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG SG/DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°25/INDH/2023

Le 10/07/2023 à 11h30min, il sera procédé, au siège du Secrétaire Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N°25/INDH/2023 relatif à : -ACQUISITION DES MATERIELS D'EXTRACTION DES HUILES NATURELLES AU PROFIT DE LA COOPERATIVE OUM AFNAN-.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille Dirhams (2000,00

dhs).
L'estimation (T.T.C) des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dirhams 00cts (199 999,20 Dhs).

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la DBM de cette Province.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le président de la commission d'appel d'offres.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la Soumission électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation, notamment l'article 7.
Remarque : Aucun pli ne sera accepté après l'heure et la date sus mentionnées.

N°4434/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 35/2023/02 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 12/07/2023 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Contrôle de la qualité des Travaux d'élargissement, de renforcement et de traitement de l'environnement de la RP2030 du PK0+000 au PK31+200 (Section du PK 19+000 et PK 29+396) - Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Cinq mille (5 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent vingt-neuf mille trente-quatre dirhams 0 centime (329 034,00Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc :

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit pour les laboratoires installés au Maroc :

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	2	CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussée bitumineuses type I a base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB GBB) CQ.7 : contrôle des travaux des ouvrages d'art courant. CQ.16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°4430/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de Sous Massa
Province Chouka Al Baha
Cercle Al Baha
Caidat Al Baha
Commune AIT M'ZAL

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 01/2023

Le **Lundi 09 Juillet 2023 à 10h00** il sera procédé à la **sale des réunions au siège de la commune AIT M'ZAL**, sous la présidence de monsieur le président de commune AIT M'ZAL, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert pour **Travaux D'Aménagement Du Douar Lhad Ait M'ZAL**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de service technique de la commune AIT M'ZAL, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent soumissionner électroniquement à cet appel d'offre sur le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente mille dirhams (30 000,00 dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : **989 073,00 Dhs TTC (Neuf Cent Quatre Vingt Neuf Mille Soixante Trois Dirhams toute taxes comprises)**

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1434(20 mars 2013).
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune AIT M'ZAL au service technique de la commune.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 - Soit soumissionner électroniquement au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation. Les entreprises sont tenues de produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport, de la logistique et de l'eau.

Le secteur d'activité concernée, la qualification exigée et la classe minimale sont comme suit :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
0	4	01

Il est prévue une visite des lieux, Le **Lundi 26 Juin 2023** à 11heures.

N.B: Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013

N°4429/PA

ESPACE FINANCIER SARL
CABINET D'AUDIT ET
D'EXPERTISE COMPTA-
BLE 204, BD Emile Zola Rce
Al Karam Bureau N°2
Belvédère - Casablanca
Tel : 0522 40 06 92
Fax : 0522 40 05 43
Société KOREAN
COMMUNITY SARL
Au capital de 100 000,00 Dhs
Siège social : Casablanca, 55
Bd ZERKTOUNI
ETG 1, QH

1 Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 16/12/2021, il a été décidé ce qui suit :
 - Changement de la dénomination à KC LANGUAGE CENTER PRIVE S.A.R.L
 - Modification statutaire corrélatrice,
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 08 Février 2022 sous numéro 811916.

2 Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 15/11/2022, il a été décidé ce qui suit :
 - Transfert du siège social à Casablanca, APPT 112, ETG11 N°44 AVENUE DES FAR,
 - Modification statutaire corrélatrice,
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 10 Février 2023 sous numéro 808139.

N°4437/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° : 01/2023.
 Le Mercredi 12 juillet à 10 Heures du matin il sera procédé au bureau de Mr. Le président de la Commune TAGHRAMT à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative à : Travaux de construction de deux ponts pour piétons

aux dours Taghramit et Dar Ayadech à la commune Taghramit province Fahs-Anjra. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la C. TAGHRAMT
 Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de : Trois cent quatre vingt huit mille soixante dix-huit (398 064,00 DHS) TTC.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans du Service Technique de la C. TAGHRAMT.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique au www.marchespublics.gov.ma;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune d'El Aïoun sidi Mellouk, province de Taourirt.
 Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Un Mille (1.000,00 DHS) Dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trente Neuf Mille Neuf Cent Trente Six dirhams Toutes Taxes Comprises. (39936,00 dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N°4438/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Taourirt
 Pachaik d'El Aïoun
 Commune d'El Aïoun
 Sidi Mellouk

Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° : 08/2023

Le 12/07/2023 à 10h, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune d'El Aïoun sidi Mellouk à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°: 08/2023 relatif aux Etudes techniques et suivi des travaux relatifs à la construction du mur d'enceinte du nouveau cimetière à de la ville d'El Aïoun sidi Mellouk, province de Taourirt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune d'El Aïoun sidi Mellouk, province de Taourirt.
 Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Un Mille (1.000,00 DHS) Dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trente Neuf Mille Neuf Cent Trente Six dirhams Toutes Taxes Comprises. (39936,00 dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

L'original du certificat d'agrément ci-après : D14.
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation./.

N°4441/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT 04/2023/BP
 Le 13 juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président du conseil provincial de Khénifra à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :
 Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction d'un centre socio-culturel et sportif à Ajdir à la commune Aguelmam Azegga -Province de Khénifra
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille Dirhams (5.000,00 dhs).
 • Le Maître d'ouvrage : Conseil Provincial de Khénifra
 • L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quarante six dirhams TTC (546 000,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°4440/PA

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante mille Dirhams (40.000,00 DHS).
 Le Maître d'ouvrage : Conseil Provincial de Khénifra
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quarante cent vingt mille dirhams TTC (420 000,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province Préfectorale de Tétouan
Commune de Tétouan
 Direction Générale des services
 Division des affaires Financières et
 Economiques et Marchés
 Service Régie de Recettes



المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة تيط حلقون
 جماعة تيطوان
 المديرية العامة للمحاسبة
 قسم الشؤون المالية والاقتصادية
 والمبيعات
 مصلحة وكالة المبيعات

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2023

Le 12 Juillet 2023 à 11 H du matin, il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune/Territoriale de Tétouan à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la vente des matériels hors service déposés à l'ancienne gare routière sis à Avenue Sidi el Mandri, Tétouan,an (7) sept lots :

Lot	Matériels	Prix d'ouverture en DHS
1	Matériels usés inutilisables du stock de bureau d'hygiène	8 000,00
2	Matériels informatiques (ordinateurs, imprimante et machine à la frappe...)	7 000,00
3	Photocopieuses de différentes tailles	8 000,00
4	Fournitures de bureau (différentes chaises)	12 000,00
5	Balaise à bascule ancienne de gros format et des offres forte	30 000,00
6	Poteries électriques	30 000,00
7	Un grand lot de Fer et du bois (portes, fenêtres, bureaux, aluminium...)	70 000,00

Le cautionnement provisoire est fixé à trente mille 30.000,00 DHS.
 Le public peut rendre visite au lieu des objets saisis du 06 Juillet 2023 au 11 Juillet 2023.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service Régie de Recettes de la Commune de Tétouan sis à avenue sidi Mandri (ancien siège d'Asfar), ou téléchargé du portail www.marchespublics.gov.ma.
 Pour plus d'information, veuillez contacter le 06 66 29 97 18.

N°4436/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والمياه
 مكناس

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 04/2023

Le 13/07/2023 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tan-Tan, cité Administrative à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

(PC 2023) TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE LA BRISSE DANS LA PROVINCE DE TAN-TAN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programmes de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tan-Tan, cité Administrative Tan-Tan.
 Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00Dhs (Sept Mille Dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Œuvre est fixé à la somme de : 487 482,24 Dhs (Quatre Cent Quatre Vingt Sept Mille Quatre Cent Quatre Vingt Deux Dirhams, 24 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des Marchés relevant de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tan-Tan.
 - Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des Marchés relevant de la DPÉE, Cité Administrative Tan-Tan.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique dans le Portail des Marchés Publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et de Finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
 En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

Le secteur d'activités concernées, la classe minimale et les qualifications exigées de la façon suivante :

Secteur	Qualification demandée	Classe demandée
B	B.3	3

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°4436/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE DAR BOUAZZA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 17/2023
(Séance publique)
Le Mardi 11 Juillet 2023 à 11 H, il sera procédé au siège de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférents à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert relatif à l'achat de

matériel des fêtes.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12.000,00 DHS (Douze mille DHS).
L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 738.480,00 DHS TTC (Sept cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt DHS TTC).

Lundi 10 Juillet 2023 à 16:30 comme heure limite.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.
N°4445/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 26/2023/PSK/INDH
Le 13 juillet 2023 à 12H30mn, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires: Mechraa Belksiri, Dar El Gueddari, cercle Bni Malek et cercle Baht (Primaire), dans le cadre de l'Initiative Royale - Un Million de cartables - Province de Sidi Kacem-Lot unique.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de quarante cinq mille dirhams (45 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions huit cent trente deux mille neuf cent cinquante dirhams 99 centimes (2 832 950,99) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 12 Juillet 2023 à 12H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.

N°4446/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé et de la Protection sociale
Tanger-Massara-Al Hoceima
Délegation Provinciale de la Santé et de la Protection sociale
Tétouan

AVIS MODIFICATIF D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°11/DMST/2023 du 10/07/2023
(Séance publique)

L'appel d'offre N° 11/DMST/2023 du 10/07/2023 ayant pour objet :
Achat des appareils auditifs destinés aux personnes en situation de Handicap relevant de la délégation du ministre de la santé et de la protection sociale de Tétouan.

Publié le 15/06/2023 aux journaux suivants sous les numéros :
AL ITIBAD AL ICHIRAKI N°13475 LIBERATION: N° 9947

Est modifié comme suit :

- A l'avis d'appel d'offres :
- L'article n°11 relatif aux pièces justificatives citées au règlement de la consultation est remplacé par l'article n°8.

N°4444/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 05/2023

Le 15/07/2023 à 12h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement de l'Eau de Tan-Tan cité Administratif à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

(PC 2023) TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RN14
DANS LA PROVINCE DE TAN-TAN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programmes de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tan-Tan, cité Administratif Tan-Tan.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 Dhs (Quatre Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : 342 624,00 Dhs (Trois Cent Quarante Deux Mille Six Cent Vingt Quatre Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des Marchés relevant de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tan-Tan.
 - Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau des Marchés relevant de la DPEE Cité Administratif Tan-Tan.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique dans le Portail des Marchés Publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et de Finances n° 20-14 du 08 Kadda 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

Le secteur d'activités concernées, la classe minimale et les qualifications exigés de la façon suivante :

Secteur	Qualification demandée	Classe demandée
B	B.3	5

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°4443/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DRIOUCH

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
ta0i0taFt ta0aC00t I HXCE ta0X00t



Appel d'offres de projets visant la valorisation des chaînes de valeurs locales dans le cadre du 3ème Programme de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain

Dans le cadre de mise en œuvre du troisième programme de la troisième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain 2019-2023, relatif à l'activation du revenu et l'intégration économique des jeunes, Le Gouverneur de la Province Driouch, en sa qualité de président du comité provincial de développement humain, porte à la connaissance des coopératives spirituel ou économique sociale et solidaire à la province de Driouch, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de candidature pour la sélection de projets visant l'activation du revenu et l'intégration économique des jeunes, à travers la création de postes d'emploi et l'encouragement de l'auto-emploi. Et ce, du 19 Juin 2023, au 07 Juillet 2023 à 12H00.

- Cadre Budgétaire de Financement :** Les projets soumis dans le cadre de l'économie sociale et solidaire sont financés à concurrence de 90% du montant total du projet, dans une limite de 300.000 Dirhams pour la contribution totale (NDI) dans le projet. La contribution du porteur de projet ne doit être inférieure à 40% du montant total, (20% comme seul minimal pour la contribution financière de ce dernier).
- Dossier de candidature :** Les dossiers de candidature peuvent être retirés et déposés après de la plateforme des jeunes Driouch situés à Ras Youssef/Bou/Tachfine Driouch. Ces dossiers doivent également comprendre les pièces ci-dessous :
 - Demande de financement (Annexe 1)
 - Fiche projet (Annexe 2)
 - Déclaration sur l'honneur clarifiant le non-existence d'un métier par tous les membres de la coopérative que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé, et de ne jamais avoir bénéficié d'une subvention étatique. (Annexe 3)
 - Déclaration sur l'honneur (Annexe 4)
 - Liste des bénéficiaires (Annexe 5)
 - Dossier administratif et liste des coopérateurs PV dernier assemblée générale jeunes de
 - l'accord de dépôt et du rapport financier et rapport d'activité
 - Attestation financière en cas de besoin
- Secteurs éligibles au Financement :**
 - Agriculture - élevage, production des plantes aromatiques et médicinales etc...
 - Pêche maritime / pêche traditionnelle et côtière
 - Tourisme et artisanat
 - services et services
- Critères de sélection :**
 - Les membres de la coopérative doivent comprendre au moins 50% des jeunes et femmes
 - Le projet doit apporter de la valeur ajoutée et contribuer à la valorisation des chaînes de valeurs locales
 - Le projet doit respecter l'environnement et préserver les ressources naturelles en utilisant les déchets recyclables
 - Le projet doit être créateur de postes d'emploi fixes.

5) Retrait et dépôt des dossiers :
Les dossiers des candidatures doivent être retirés de la plateforme des jeunes situés à Youssef/Bou/Tachfine, en face de la poste à Driouch. Et ce, du 19 Juin 2023 jusqu'au 07 Juillet 2023 à 15h.
NB : Ne sont pas éligibles au financement les catégories suivantes :
• entreprises publiques et salariés du secteur privé
• Personnes ayant bénéficié d'une subvention étatique d'une manière individuelle ou dans le cadre d'une structure (Association, Coopérative, etc.)
• Tous dossiers déposés hors délai.

N°4442/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GENERAL DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N°: 25/2023/PSK/INDH
Le 13 juillet 2023 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires: Had Kart, Jor El Melha, cerdes Ouargha et Tlal Al Charb (Collégial et Primaire), dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables » Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de soixante mille dirhams (60 000,00). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions huit cent quinze mille trois cent quatre vingt quatre dirhams 98 centimes (3 815 344,98) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 12 juillet 2023 à 12h. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.

N°4448/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GENERAL DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N°: 24/2023/PSK/INDH
Le 13 juillet 2023 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires: Sidi Kacem, cercle charda (Primaire et collégial) et Mehraa Bellisri (collégial), dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables » Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante cinq mille dirhams (55 000,00). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions quatre cent quatre vingt et un dirhams

38 centimes (3 481 481,58) toutes taxes comprises. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 12 juillet 2023 à 12h. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.

N°4449/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION &
DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE
AL HAOUZ**

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/INV/2023
Le 10/07/2023 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HACUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres - au rabais ou à majoration - pour Travaux de remplacement de 2 salles à l'école ALMOU, C.T. ABADOU.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : 6 000,00 Dhs (Six mille Dirhams) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 4 475 466,40 Dhs TTC (Quatre cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-six Dirhams 40 Cs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le

secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N°4451/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement
de l'Eau Direction
Provinciale de Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°15/2023**

Le 13/07/2023 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhallet Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR L'IMMATRICULATION DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE L'AUTO-ROUTE RELEVANT DE LA WILAYA DU GRAND CASABLANCA; TRANCHE2

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 Dhs (Quinze mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 620 400,00 Dhs TTC (Six cent vingt mille quatre cents dirhams toutes taxes comprises). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhallet Casablanca 20102 BP 1774

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit envoyés par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N°4452/PA

**المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم زو랄
دائرة طنطاكة
قيادة ايت تامليل
جماعة ايت اومديس

عدد :
2023/.....**

**العنوان
عن اجراء مسطرة عمومية عنقبة**

بمهي رئيس مجلس جماعة ايت اومديس الى علم العموم انه لقرار اجراء مسطرة عمومية عن طريق المزاد العلني لبيع سيارة المصنعة من نوع ميتسوبيشي الخفاء من الخدمة وقطع العيار المستعمل والمستعمل هذه وذلك ابتداء من الساعة الحادية عشرة صباحا من يومه الخميس 13 يوليوز 2023 بمقر الجماعة الكائن بمخمس اسولان، وفق الجدول التالي:

رقم العنقبة	موضوع العنقبة	التبليغ الإجمالي بالدرهم	التبليغ الموزعة بالدرهم
1	سيارة من نوع ميتسوبيشي رقم التسجيل 1147002	00. 6.000	00. 1000
4	قطع العيار المستعمل والمستعمل منه	00. 2000	00. 400

- يسمح للمتنافسين بالإطلاع على الإيضاحات المطلوبة للبيع أمامه كل يوم خميس خلال الفترة الممتدة من تاريخ نشر هذا الإعلان إلى غاية يوم الخميس 13 يوليوز 2023 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا إلى غاية الرابعة والنصف بعد الزوال بمقر الجماعة.
- يوزن المتنافسين الذي يست عليه المسطرة العمومية ضمن ثلاثين مع زيادة 10 % متساوية نسبيا متولوية لغرض في المبيعات العمومية. بالإضافة إلى 12 % لتقلد الشركة الوطنية للفنط والوجوهيات SNTL عن رست عليه مع سيارة المصنعة.
- يمكن للمتنافسين سحب طلب المسطرة العمومية من الخدمة التلقائية والمتكافئة والابتداء من مقر الجماعة.
- ان الوثائق الواجب الإزالة بها هي تلك المنصوص عليه في الفصل رقم 11 من نكاش التتمعات.
- للمزيد من المعلومات يرجى الاتصال بالخدمة المعنية عبر الرقم الهاتفي التالي: 0662004144 و 0662167796

N°4450/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.S.M**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22/2023/FORZM.

Le 14 JUILLET 2023 à 10 h00 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant : **travaux d'aménagement des pistes au niveau des communes territoriales de la province d'El Jadida programme de réduction des disparités sociales au milieu rural 2018-2023.**

Lot N°1: Revêtement en bicouche de la piste reliant les RP3417, RP3403 Passant par douars: OULED MOUSSA ET KOUAKA à la C.T SIDI ABED sur une longueur de 7,158 km- Province El Jadida. Lot N°2 : Elargissement et renforcement de la piste N°3 reliant la RR 301 Et La Piste N°1 Sur une longueur de : 6,04 Km A la C.T Moulay Abdellah - Province El Jadida.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire de chaque lot est fixé à la somme comme suit :
- Lot N°1: 130.000,00 dh (cent trente mille dh).
- Lot N°2: 130.000,00 dh (cent vingt mille dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à comme suit:

- Lot N°1: **7.499.562,00 dh** (sept million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-deux dirhams dh TTC).
- Lot N°2: **7.307.510,40 dh** (sept million trois cent sept mille cinq cent dix dirhams quarante centimes dh TTC).

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique au site www.marchespublics.gov.ma. Conformément à l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation. **Pour le dossier technique :** il est exigé pour les entreprises installées au Maroc, de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministre de l'équipement du transport et de logistique.

A cet effet, le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises ayant l'aptitude, la classe et la qualification ci-après :

LOT	SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
LOT N°1	B	B1 et B3 et B5	3
LOT N°2	B	B1 et B3 et B5	3

-Les entreprises non installées au Maroc, doivent fournir le dossier technique, tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4447/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ESSAOIRA
PACHAÏE DE TAMANAR
COMMUNE TAMANAR**

Programme prévisionnel des marchés de la commune de Tamanar au titre de l'année 2023

Le Président du conseil communal de Tamanar (maître d'ouvrage) publie à titre indicatif et dans le but d'information le programme prévisionnel des marchés au titre de l'année budgétaire 2023

N°	Objet des travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
1	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE L'ESPACE RECRÉATIF ENVIRONNEMENTAL ET ÉDUCATIF DE TAMANAR, PROVINCE D'ESSAOIRA.	Etudes architecturales	Commune Tamanar	Consultation architecturale	2023	Commune Tamanar
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LE CENTRE DE TAMANAR ET DOUAR DOUBAÏD SUR 2,9 KM A LA COMMUNE TERRITORIALE DE TAMANAR PROVINCE D'ESSAOIRA	Travaux	Commune Tamanar	Appel d'Offres Ouvert	2023	Commune Tamanar
3	TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES DOUARS PERIPHERIQUES AU CENTRE DE TAMANAR	Travaux	Commune Tamanar	Appel d'Offres Ouvert	2023	Commune Tamanar

N°4435/PA



Le Onze national attendu de pied ferme à Johannesburg

Objectif : Se mettre de nouveau dans le bain de la compétition officielle



Le Onze national croisera le fer, ce samedi à partir de 16 heures au FNB Stadium de Johannesburg, avec son homologue sud-africain, et ce pour le compte de la cinquième journée du groupe K des éliminatoires de la CAN 2023 dont les phases finales sont prévues entre janvier et fé-

vrier prochains en Côte d'Ivoire.

Première sortie officielle donc des Lions de l'Atlas après l'épopée du Mondial qatari lorsqu'ils avaient réussi à aller jusqu'en demi-finale, une performance jamais réalisée par une sélection du continent. En retrouvant la compétition africaine, l'EN aura la lourde tâche

d'honorer son statut de grosse écurie attendue de pied ferme par l'équipe des Bafana Bafana dans un match qui sera sifflé par l'arbitre tchadien Alhadi Mahamat

Certes, le sélectionneur sud-africain Hugo Broos n'a pas manqué dans une récente sortie médiatique de faire l'éloge du Onze marocain, mais cela reste des propos à ne pas tenir pour argent comptant. La sélection marocaine est tenue de montrer son vrai visage, autre que celui affiché lors du match amical disputé lundi dernier à Rabat contre le Cap-Vert, rencontre soldée sur un nul blanc.

Le coach national Walid Regragui a été le premier à faire part de son mécontentement de la prestation de ses poulains, annonçant que « nous disposons de six mois (avant le début de la CAN) pour revoir notre jeu et pour progresser ».

Rectifier le tir doit commencer par le match de ce samedi qui, fort heureusement, est sans enjeu pour les deux protagonistes qui ont déjà assuré leur qualification à l'édition ivoirienne.

Dans un groupe à trois après la disqualification de l'équipe du Zimbabwe, l'EN est leader de la poule avec un total de six points en deux matches, devant l'Afrique du Sud (4 pts), au moment où le Liberia ferme la marche (1 pt), sachant que cette sélection sera le prochain adversaire du Maroc le 4 septembre pour le compte de l'ultime journée des éliminatoires de la 37ème CAN.

M.Bouarab

Reportage de la télé sud-africaine sur les Lions de l'Atlas

La chaîne de télévision publique sud-africaine «SABC News» s'est fait, jeudi, l'écho de l'arrivée des Lions de l'Atlas à Johannesburg, en vue de leur match samedi contre les Bafana Bafana, pour le compte de la 5ème journée du groupe K des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (Côte d'Ivoire-2023).

Dans un reportage intitulé «Les Lions de l'Atlas vont rugir contre les Bafana Bafana aux éliminatoires de la CAN», le média est revenu en images sur l'arrivée de la sélection nationale à l'aéroport international OR. Tambo, rappelant que le Maroc a réalisé l'exploit de terminer en 4ème position au Mondial de Qatar 2022.

Selon SABC News, même si les deux équipes se sont déjà qualifiées à la compétition continentale, il y a encore beaucoup en jeu dans le match prévu samedi au Soccer City Stadium, à Johannesburg.

Dans une déclaration à la chaîne, l'ambassadeur du Maroc en Afrique du Sud, Youssef Amrani, a souligné l'importance de voir ces deux équipes africaines jouer ensemble, notant que le Maroc a une très belle équipe qui a réussi à atteindre les demi-finales de la Coupe du monde de Qatar.

Rappelant que le sport joue un rôle important dans le rapprochement des peuples, il a affirmé qu'il est important d'inciter les jeunes générations africaines à travailler ensemble pour bâtir un continent fort.

Championnat D2

Ci-dessous le programme de la 30ème et dernière journée de la Botola Pro D2 de football, prévue ce dimanche à partir de 17h00 :

- CAK-CJBG
- OD-ASS
- I.Marrakech-WAF
- IZK-USMO
- JSM-RBM
- RAC-RCOZ
- RCAZ-WST
- SM-CAYB

Botola Pro D1 : Prétendants au titre et mal classés joueront leur va-tout

Le championnat national Botola Pro D1 de football se poursuivra ce samedi à partir de 20 heures pour le compte d'une 28ème journée, décisive aussi bien en haut qu'en bas du tableau.

Place donc de nouveau au duel à distance entre l'ASFAR, leader (60 pts), et le WAC (57 pts), son dauphin. Les Militaires seront à Fès pour jouer le MAS, alors que les Rouges accueilleront l'POCS, deux matches où les prétendants au titre n'auront d'autres chances que pour la victoire, ce qui devrait prolonger le sus-

pense jusqu'au bout.

Pour ce qui est des mal classés, l'affiche sera sans aucun doute la confrontation entre l'IRT, 15ème avec 23 points, et le DHJ 14ème avec tout juste une unité de plus (24 pts). Le vainqueur de cette partie devrait pousser un petit ouf de soulagement et envisager les deux matches restants avec un peu plus de sérénité dans la mesure où il détiendra entre ses mains son sort de maintien dans la cour des grands.

Pour l'OCK, bon dernier (22 pts), l'unique op-

tion reste la victoire face au MAT, 12ème avec 29 points et qui n'a pas encore assuré sa place chez l'élite. Tout comme le MCO, 13ème avec 28 points, qui jouera à fond ses chances en recevant un Raja qui aspire à terminer la saison en quatrième position, place qu'occupe actuellement l'Olympique de Safi.

Les trois derniers matches de cette manche opposeront la RSB à l'UTS, le FUS au SCCM et la JSS au HUSA.

M.B

Ghizlane Chebbak : L'EN féminine est déterminée à relever le défi lors de la prochaine Coupe du monde

L'équipe nationale féminine de football est déterminée à relever le défi lors de la prochaine Coupe du monde pour honorer le football marocain, a indiqué, jeudi à Salé, la capitaine de la sélection nationale, Ghizlane Chebbak.

S'exprimant en marge d'une séance d'entraînement des Lionnes de l'Atlas au Complexe Mohammed VI de football de Maâmora, elle a souligné que "le groupe est homogène et nous nous entraînons pour évoluer ensemble en tant qu'équipe".

"Nous allons disputer trois matches amicaux en prévision de la Coupe du monde et nous allons tirer profit au maximum de ces matches qui seront relevés,

afin d'être prêtes pour le Mondial", a-t-elle indiqué dans une déclaration aux médias, notant que toutes les joueuses sont conscientes de la responsabilité qui leur incombe pour honorer le football marocain.

Pour sa part, Salma Amani a fait savoir que les Lionnes de l'Atlas sont au complet et en forme, "une bonne chose pour la préparation des matches amicaux et de la Coupe du monde", relevant que "nous travaillons chaque jour pour donner le meilleur de nous-mêmes et être au top de notre forme, dans le but de disputer le prochain Mondial dans les meilleures conditions".

De son côté, Yasmine Zouhir a souligné que

"notre objectif est d'aller le plus loin possible dans la Coupe du monde et de représenter au mieux notre pays", ajoutant que les joueuses de l'équipe nationale sont déterminées à tout donner pour rendre heureux le peuple marocain.

"Nous sommes conscientes que le groupe où nous allons évoluer au prochain Mondial est relevé, mais nous sommes déterminées à relever le défi et donner le meilleur de nous-mêmes", a-t-elle insisté.

L'équipe nationale féminine a hérité du groupe H de la Coupe du monde, prévue du 20 juillet au 20 août 2023 en Australie et en Nouvelle-Zélande, aux côtés de l'Allemagne, de la Colombie et de la Corée du Sud.



Horizons

La question de la dette aujourd'hui

Le sommet pour un nouveau pacte mondial de financement à Paris ce mois-ci ne peut certainement pas être accusé de manquer d'ambition. Mais un nouvel effort mondial pour accroître l'espace budgétaire des pays en développement ne peut réussir que s'il adopte l'esprit d'innovation et adapte les dernières réflexions de ceux qui ont longtemps étudié – et géré – le problème.

Comme la mort et les impôts, la dette est une caractéristique inévitable de la vie humaine. Contrairement à ces deux certitudes, cependant, le fardeau insupportable de la dette est parfois allégé, voire éliminé.

Que le motif soit moral, religieux ou simplement financier, ceux qui militent pour l'annulation de la dette des pays pauvres ont parfois réussi. Rappelez-vous le mouvement Jubilé 2000, qui tire son nom du précepte biblique d'offrir une remise de dette périodique. Le cas de la « somme positive » pour effacer l'ardoise - à savoir, qu'il profite en fin de compte aux créanciers et aux débiteurs - est un passage des traditions religieuses anciennes aux efforts modernes d'allègement de la dette, y compris ceux qui sont discutés au Sommet pour un nouveau pacte mondial de financement à Paris ce mois-ci.

Mais les objectifs du sommet de Paris vont bien au-delà de la résolution de la dernière résurgence du surendettement des pays pauvres. Comme l'a dit le président français Emmanuel Macron lorsqu'il a annoncé le rassemblement lors de la conférence COP27 sur le changement climatique en novembre dernier, les personnes réunies examineront « tous les moyens et les moyens d'accroître la solidarité financière avec le Sud ». Par conséquent, une priorité absolue est de renforcer la capacité de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement (régionales).

Le sommet reflète un sentiment d'urgence morale et politique qui ne se limite pas aux défis permanents de la lutte contre la pauvreté et les crises de santé publique dans les pays en développement vulnérables. Il ne s'agit pas simplement d'un nouvel effort pour contrer la complaisance et redonner de l'élan au programme de développement durable à l'horizon 2030, car nous vivons désormais à une époque de changement climatique et de réchauffement planétaire. Cette dure nouvelle réalité touchera plus durement les pays pauvres et vulnérables qui ont le moins contribué au problème.

Pourtant, pour faire avancer le programme de plus en plus axé sur le climat de la communauté internationale, nous devons d'abord nous attaquer aux problèmes d'endettement croissants des pays en développement. Ne pas relever ce défi reviendrait à tomber à la première clôture d'une course de chevaux. C'est pourquoi le premier des quatre objectifs du sommet est de « redonner un espace budgétaire aux pays confrontés à des difficultés à court terme ».

Une histoire familière

Contrairement à la stimulation des investissements dans les infrastructures « vertes » et à d'autres objectifs relativement nouveaux, la résolution des problèmes d'endettement est un vieux défi qui n'a pas beaucoup changé de mémoire d'homme. La crise de la dette actuelle ressemble étroitement à l'archétype de la vague de défauts souverains des pays en développement qui a commencé au Mexique en 1982, lorsque, comme aujourd'hui, un financement par emprunt abondant et bon marché s'est soudainement arrêté et que de fortes hausses des taux d'intérêt mondiaux ont entraîné le coût du service. L'encours de la dette accumulée à monter en flèche.

Le Fonds monétaire international classe actuellement 39 pays à faible revenu – tous sauf quatre en Afrique – comme étant en situation de « surendettement » réel ou potentiel. Et ce décompte n'inclut même pas certains des cas les plus dramatiques, comme le Sri Lanka et le Pakistan, dont le revenu par habitant les place juste au-dessus de la catégorie la plus pauvre.

Comme par le passé, la question est aujourd'hui de savoir comment gérer la dette qui ne peut être honorée et remboursée conformément aux contrats initiaux. Comment trouver un juste équilibre entre le rééchelonnement des paiements et l'annulation totale de certaines dettes, et des accords d'allègement de la dette sont-ils même

possibles entre tant de types différents de créanciers mutuellement suspects ?

Alors que le sommet de Paris approche à grands pas, il vaut la peine d'explorer certaines des réponses les plus prometteuses et les plus récentes à ces vieilles questions. Il n'est pas surprenant que les contributions les plus convaincantes émanent d'économistes et d'anciens décideurs politiques qui étudient et gèrent depuis longtemps les problèmes d'endettement.

Nouveaux joueurs

Pour une analyse de mise en scène, un bon point de départ est « La montée résistante de la dette extérieure », par les économistes français Brendan Harnoys-Vannier du Finance for Development Lab (FDL) et Daniel Cohen, président de la Paris School of Economics. Faisant partie de la série de documents de travail publiés par FDL, un groupe de réflexion de premier plan dans le domaine, l'aperçu de Harnoys-Vannier et Cohen offre des perspectives et des interprétations plus claires que celles que l'on trouvera en parcourant les données de la Banque mondiale ou une couverture journalistique fragmentaire.

Harnoys-Vannier et Cohen identifient deux nouvelles caractéristiques de ce paysage autrement immuable. Le premier concerne l'ampleur et le taux de croissance de la dette souveraine. Si l'on exclut la Chine, les obligations extérieures des pays à revenu faible à intermédiaire de la tranche supérieure ont augmenté de 65% - atteignant un total combiné de 6.400 milliards de dollars - au cours de la période de dix ans se terminant en 2021.

Deuxièmement, la composition de la base des créanciers a changé. Au tournant du siècle, la plupart des prêteurs aux pays en développement étaient des institutions financières internationales (IFI) telles que le FMI et la Banque mondiale, des gouvernements de pays riches (le « Club de Paris ») et des banques commerciales (le « Club de Londres »). Aujourd'hui, près de la moitié de la dette des pays en développement est détenue à parts à peu près égales par les détenteurs d'obligations privées et la Chine, qui représentent ensemble 58% de tous les nouveaux prêts.

La montée en puissance de ces nouveaux créanciers a encore compliqué la tâche consistant à conclure des accords d'allègement de la dette qui répartissent équitablement le fardeau entre les créanciers. Il pourrait en fait être plus facile de rassembler des chats que de coordonner les milliers d'investisseurs privés qui ont acheté des émis-

sions successives d'euro-obligations zambiennes pendant la « chasse au rendement » des années 2010 déclenchée par les programmes d'assouplissement quantitatif des banques centrales, qui ont fait baisser les taux d'intérêt vers (ou même en dessous) zéro. Les détenteurs d'obligations privées ont ensuite refusé de participer à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 à l'époque de la pandémie - une décision qui a suscité de vives critiques de la part du président de la Banque mondiale de l'époque, David Malpass, et de bien d'autres.

Depuis lors, une législation a été proposée dans l'Etat de New York et au Royaume-Uni (les deux principales juridictions d'accueil des obligations souveraines de droit étranger) pour forcer les investisseurs privés à égaliser les engagements d'allègement de la dette financés par les contribuables. Mais de telles initiatives sont largement redondantes. La grande majorité des euro-obligations souveraines incluent déjà des clauses dites d'action collective qui empêchent les détenteurs de minorités "vautours" qui s'opposent à des programmes de restructuration largement soutenus d'intenter une action en remboursement intégral.

En fait, il n'existe déjà aucun obstacle structurel à la participation des détenteurs d'obligations au rééchelonnement et à la dépréciation de la dette ("haircuts"). La difficulté réside dans la conception de termes acceptables pour une cohorte aussi diversifiée d'intérêts créanciers. Le plus grand obstacle est la Chine, qui s'oppose à l'idée qu'elle devrait assouplir ses revendications alors que les IFI sont autorisées à conserver leur propre statut de créancier « super-senior ». Bien que la Chine ait récemment montré une certaine volonté de jouer le jeu, le cadre commun du G20 pour le traitement de la dette n'a pas encore restructuré les dettes dues par les emprunteurs souverains qui ont fait défaut.

De plus, ces difficultés de coordination des créanciers sont pâles par rapport à un problème plus fondamental : la perspective d'un tarissement total des prêts privés aux pays vulnérables. En principe, l'inclusion des créances en euro-obligations dans les plans de restructuration ordonnée de la dette devrait restaurer « l'accès au marché » des pays emprunteurs. Mais cela ne signifie pas que cela se produira dans la pratique.

Même les pays pauvres qui n'ont pas (encore) fait défaut peuvent avoir du mal à accéder aux marchés internationaux des capitaux maintenant que les hausses des taux d'intérêt ont rendu le refinancement de leurs emprunts



antérieurs inabordable. Le fardeau médian du service de la dette des pays en développement devrait atteindre 10% du PIB en 2026, après avoir presque doublé depuis 2015. Et la situation est considérablement pire pour les pays en développement du troisième quartile, avec un service de la dette qui devrait s'élever à 18% du PIB d'ici 2025, contre 10% en 2015. Cela équivaut aux budgets combinés de santé et d'éducation d'un pays en développement typique.

C'est l'une des nombreuses conclusions frappantes de «The Coming Debt Crisis», un document de travail du FDL publié l'année dernière. Charles Albinet et Martin Kessler ont examiné 113 pays à revenu faible ou intermédiaire et ont conclu que leur déficit de financement total pourrait atteindre 2 500 milliards de dollars entre 2022 et 2026. Sans un accès fiable aux marchés internationaux des capitaux, comment répondront-ils à leurs besoins de financement ?

Pensée fraîche

Nous pouvons trouver une solution radicale dans un article de Kenneth Rogoff de l'Université de Harvard paru l'année dernière dans le *Journal of Economic Perspectives*. Après avoir offert un compte rendu typiquement magistral des facteurs macroéconomiques à l'origine de la crise de la dette actuelle, il attire l'attention sur la façon dont les gouvernements de l'OCDE accordent souvent des prêts pour aider les pays en développement à éviter de faire défaut aux IFI, uniquement pour se rembourser eux-mêmes sur leurs propres budgets d'aide. Etant donné qu'une grande partie de ce financement sert à soutenir des biens publics mondiaux tels que la transition verte ou la gestion et la prévention des pandémies, Rogoff plaide en faveur de la transformation du FMI (fortement financé par le gouvernement de l'OCDE) et de la Banque mon-

diale en entités principalement axées sur l'aide, plutôt que d'offrir des prêts.

Mais, comme l'ont souligné l'ancien secrétaire américain au Trésor Lawrence H. Summers, le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce Ngozi Okonjo-Iweala et Tharman Shanmugaratnam du Groupe des Trente dans un commentaire de décembre 2021, un tel changement nécessiterait une reconstitution constante des ressources et les accords des économies avancées.

De plus, une refonte radicale des institutions de Bretton Woods semble irréaliste à ce stade – même si elle est proposée dans l'ambiance envoutante de Paris en juin. Nous devrions donc supposer que tout accord sur de nouvelles injections de capitaux pour les IFI sera conçu principalement pour stimuler leur capacité de prêt, plutôt que leur capacité d'octroi de subventions.

Néanmoins, les nobles ambitions du nouveau pacte de financement mondial pourraient se rapprocher de la réalisation grâce à une refonte minutieuse des prêts des IFI, comme le propose un autre document de travail impressionnant du FDL rédigé par l'ancien gouverneur de la Banque centrale du Pakistan, Reza Baqir, Dani Rodrik de Harvard et Ishac Diwan de l'École de Paris d'Économie. Ils offrent une suite d'idées créatives pour aborder simultanément les problèmes épineux de l'allègement de la dette et les défis liés au climat.

Leur principal objectif est la croissance économique. Selon le récit standard, les pays étranglés par la dette manquent généralement de financement pour des investissements productifs qui pourraient accroître leur potentiel de croissance ; et bien que les prêts des IFI visent à atteindre cet objectif, ils sont entravés par la nécessité de ne pas subventionner d'autres créanciers. Nous revenons donc à notre point de départ, en considérant les annulations de dettes

comme une première étape nécessaire pour mettre les pays vulnérables sur la voie du développement durable et de la résilience climatique.

Mais dans leur excellente analyse, Baqir, Diwan et Rodrik soulignent que les créanciers seraient plus motivés à annuler certaines créances si les pays débiteurs avaient de meilleures perspectives de croissance (impliquant une plus grande capacité future à honorer les obligations restructurées). Alors que les emprunts passés ont peut-être été gaspillés sur la consommation ou utilisés pour financer des projets d'infrastructure qui n'ont pas généré de revenus suffisants, les investissements liés au climat sont susceptibles de bien mieux performer.

Par exemple, l'augmentation de la capacité des énergies renouvelables réduira le fardeau des subventions et soutiendra la balance des paiements des pays emprunteurs alors que les importations d'hydrocarbures diminuent. De même, les investissements visant à mettre les projets de compensation carbone au niveau des normes mondiales peuvent attirer les multinationales qui cherchent à réduire leur empreinte carbone globale. Les auteurs estiment que si la réduction de la dette et les nouveaux financements vont à de tels investissements, ils pourraient «libérer des gains dont la valeur est de l'ordre de 60% du PIB (avec un taux d'actualisation de 5%)». Ils soutiennent que l'augmentation des prêts des IFI devrait être ancrée dans ces projets, cette «conditionnalité» pouvant également s'appliquer aux annulations de dettes (les tranches d'allègement étant liées aux critères de mise en œuvre des projets).

Nourriture pour la pensée

Ces documents offrent de nombreuses pistes de réflexion aux participants alors qu'ils poursuivent l'objectif du sommet de

Paris de mobiliser des financements «innovants». En fait, la stratégie consistant à concevoir des solutions communes aux (anciens) problèmes d'endettement et aux (nouveaux) problèmes climatiques pourrait avoir des applications beaucoup plus larges.

Par exemple, les chercheurs enquêtant sur les conditions opaques des prêts chinois aux pays pauvres ont critiqué bon nombre de ses pratiques comme étant inappropriées pour les prêts souverains. Mais il y a peut-être quelque chose à dire sur l'accent mis par la Chine sur le financement au niveau des projets, étant donné le potentiel de certains projets verts à générer des rendements élevés.

Peut-être pouvons-nous laisser derrière nous les problèmes séculaires de coordination des créanciers en instaurant une nouvelle division du travail entre les prêteurs. Le financement de projets liés au climat pourrait être isolé de la restructuration et géré directement à partir des flux de trésorerie du projet, tandis que d'autres prêts traditionnels seraient soumis à des risques de restructuration familiaux. Si la Chine s'oppose à son statut de créancier «junior», il est concevable qu'elle canalise des prêts proportionnels axés sur des projets par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement qu'elle contrôle (telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Nouvelle Banque de développement). Cela la mettrait au même niveau que le FMI et la Banque mondiale.

En tout état de cause, l'approche actuelle de la dette des pays en développement n'est plus adaptée. A tout le moins, le sommet de Paris devrait marquer le point où la recherche d'un nouveau pacte de financement mondial a véritablement commencé.

Par Brigitte Granville
Professeur d'économie internationale
et de politique économique
à l'Université Queen Mary de Londres.

Face à la sécheresse, l'Uruguay creuse des puits au cœur de sa capitale

"Il faut toujours avoir un plan B", assure Valeria Arballo, une géologue qui supervise les forages menés depuis une dizaine de jours en plein Montevideo, à la recherche d'eaux souterraines pour pallier la grave sécheresse qui frappe l'Uruguay.

Entre des monuments tels que l'Obélisque et des installations comme le stade Centenario, temple du football construit en 1930 pour la première Coupe du monde de l'histoire, d'imposantes machines forent le sol au milieu du parc Batlle, une enclave verte de quelque 60 hectares, considérée comme le "poumon" de la capitale uruguayenne.

"Le forage a lieu dans la ville de Montevideo en raison de la crise de l'eau dans le sud de l'Uruguay", explique à l'AFP Mme Arballo, directrice des travaux de la division Eaux souterraines d'OSE, l'entreprise publique qui fournit de l'eau potable à tout le pays.

Deux puits, de 90 et 42 mètres de profondeur, ont été forés dans le parc, et selon OSE (Obras Sanitarias del Estado) l'eau trouvée sera propre à la consommation une fois filtrée et traitée.

L'eau de la capitale et de sa zone métropolitaine, où vivent 1,8 million de personnes, provient de sources superficielles. Mais face à un épisode de sécheresse qui dure depuis plus de trois ans et qui est considéré comme le pire en plus de 70 ans, OSE a commencé à s'intéresser aux eaux souterraines.

En attendant que les puits soient opérationnels, des camions-citernes chargés de 30.000 litres d'eau distribuent depuis une semaine de l'eau potable dans les centres de santé ou les écoles. L'eau provient d'une usine de traitement située dans le département voisin de Canelones, à quelque 55 km de Montevideo.

L'eau de la capitale provient habituellement du réservoir de Paso Severino, à quelque 85 km au nord de celle-ci. Mais ses réserves s'amenuisent depuis des mois: elles étaient mercredi de 4,4 millions de m³ sur une capacité totale de 67 millions de m³, selon le dernier bilan officiel. La ville consomme en moyenne 550.000 m³ par jour.

"La situation reste très critique", prévient OSE, qui depuis fin avril mélange l'eau douce de Paso Severino



avec de l'eau provenant d'une rivière qui se jette dans l'estuaire du Rio de la Plata et qui est de ce fait salée.

"Elle est très salée et sa couleur est parfois assez trouble", témoigne Marcelo Fernandez, 43 ans, qui travaille dans un centre commercial. Le ministre de la Santé assure cependant que

l'eau qui sort des robinets de la capitale est "sûre".

Cette semaine, il a prolongé jusqu'au 20 juillet les limites maximales autorisées de sodium et chlorures, limites déjà exceptionnellement relevées à deux reprises. Il a aussi autorisé une augmentation temporaire des tri-

halométhanes (THM), des substances chimiques engendrées par l'utilisation de chlore pour désinfecter l'eau et considérées comme cancérigènes sur la durée.

"Il est absolument certain que, pendant 45 jours, l'augmentation des THM ne cause aucun préjudice à la santé", a cependant assuré jeudi le ministre de la Santé Karina Rando.

Cette crise de l'eau "est quelque chose d'urgent à résoudre, d'autant plus pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter de l'eau en bouteille", estime Romina Maciel, une étudiante en histoire de 33 ans.

A Montevideo et dans le département de Canelones, où un bidon de 6,25 litres d'eau coûte quelque 130 pesos (3,20 euros), la consommation d'eau en bouteille a explosé. Selon une récente étude, les ventes ont augmenté de 224% en mai par rapport au même mois de 2022. Selon l'Institut météorologique uruguayen, il n'y aura pas de précipitations "significatives" avant le 19 juin. "La pluie sera un soulagement", estime Mme Arballo, qui assure cependant que les travaux d'extraction d'eaux souterraines vont se poursuivre.

Recettes

Crevettes sautées à la chermoula



Ingrédients :

350 g de crevettes crues non décortiquées
 ¼ c-à-c de cumin
 ½ c-à-c de paprika
 Sel, poivre
 Coriandre
 2 gousses d'ail
 Citron

Préparation :

Faire chauffer l'huile d'olive dans une poêle.
 Quand l'huile est chaude, ajouter les crevettes à feu vif.
 Diminuer le feu et ajouter l'ail émincé.
 Ajouter les épices sel, poivre, cumin et paprika.
 Saupoudrer de coriandre.
 Mélanger bien et retirer du feu.
 Arroser de jus de citron.
 Servir chaud.

Un médicament contre le diabète réduit le risque de Covid long

Un médicament contre le diabète, à la fois bon marché et largement disponible, réduirait de 40% le risque de contracter un Covid long après avoir été testé positif au Covid, selon une étude parue vendredi.

Cette découverte pourrait faire date dans la lutte contre cette maladie, encore mystérieuse et qui, selon l'Organisation mondiale de la santé, affecte une personne sur 10 attrapant le Covid. Un essai de phase 3 randomisé et contrôlé par placebo a testé un médicament appelé metformine. Développé à ses débuts à partir de la fleur de lilas français, c'est le traitement le plus couramment utilisé dans le monde pour traiter le diabète de type 2 depuis des décennies.

Cela signifie qu'il est réputé comme étant sûr, en plus d'être peu coûteux et largement disponible.

L'étude, publiée dans la revue *Lancet Infectious Diseases*, a porté sur 1.126 personnes en surpoids ou obèses aux États-Unis, la moitié recevant de la metformine et l'autre moitié un placebo dans les jours qui ont suivi un test positif au Covid.

Après 10 mois, 35 des participants qui avaient pris de la metformine ont reçu un diagnostic de Covid long, contre 58 pour le groupe placebo, ce qui représente une réduction de 40% du risque.

L'essai a été mené entre décembre 2020 et janvier 2022, ce qui signifie qu'il incluait le variant Omicron, qui aurait provoqué moins de Covid long

que les souches précédentes, précise la recherche.

L'équipe à l'origine de l'essai avait précédemment montré que la metformine réduisait de plus de 40% le risque de visites aux urgences, d'hospitalisations et de décès des patients.

"Nos données montrent que la metformine réduit la quantité de virus SARS-CoV-2" chez les patients, a déclaré à l'AFP Carolyn Bramante, chercheuse à l'Université du Minnesota et auteure principale de la nouvelle étude.

S'ils étaient confirmés, ces résultats seraient "potentiellement marquants" pour la recherche sur le Covid long, a réagi dans un commentaire Jeremy Faust, un médecin de la Harvard Medical School non impliqué dans l'étude.

Frances Williams, professeur

d'épidémiologie au King's College de Londres, relève toutefois que 564 personnes ont dû prendre ce médicament pour "éviter 23 cas hypothétiques" de Covid long. Ce qui veut dire que "23 personnes ont pris de la metformine pour prévenir un cas de Covid long".

Les chercheurs ont précisé que le médicament n'avait pas été testé sur des personnes souffrant déjà de Covid long, et ne pouvait donc pas être utilisé pour traiter cette maladie mais seulement la prévenir.

L'étude a également révélé que le médicament antiparasitaire ivermectine, qui a fait l'objet de désinformation tout au long de la pandémie, ainsi que l'antidépresseur fluvoxamine, n'avaient pas empêché de contracter des Covid longs.

